



RAPPORT SUR LA SOLVABILITÉ ET LA SITUATION FINANCIÈRE 2023



## Sommaire

### Synthèse \_\_\_\_\_ 4

### A. Activités et Résultats \_\_\_\_\_ 8

A.1. Activité.....	8
A.2. Résultats de souscription.....	12
A.3. Résultats des investissements.....	13
A.4. Résultats des autres activités .....	15
A.5. Autres informations .....	15

### B. Gouvernance \_\_\_\_\_ 17

B.1. Informations générales sur le système ..... de gouvernance .....	17
B.2. Exigences de compétence et d'honorabilité .....	22
B.3. Système de gestion des risques y compris ..... l'évaluation interne des risques et de la solvabilité .....	26
B.4. Système de contrôle interne .....	26
B.5. Fonction d'audit interne.....	29
B.6. Fonction actuarielle.....	30
B.7. Sous-traitance.....	31
B.8. Autres informations .....	31

### C. Profil de risque \_\_\_\_\_ 33

C.1. Risque de souscription .....	34
C.2. Risque de marché .....	36
C.3. Risque de crédit .....	41
C.4. Risque de liquidité.....	38
C.5. Risque opérationnel .....	39
C.6. Autres risques importants .....	40
C.7. Autres informations .....	40

### D. Valorisation à des fins de solvabilité \_\_\_\_\_ 42

D.1. Actifs .....	42
D.2. Provisions techniques .....	43
D.3. Autres Passifs .....	44
D.4. Méthodes de valorisation alternatives .....	49
D.5. Autres informations .....	49

## E.Gestion du Capital 47

E.1. Fonds propres .....	47
E.2. Capital de solvabilité requis .....	48
et minimum de capital requis .....	
E.3. Utilisation du sous-module « risque sur actions » .....	50
fondé sur la durée dans le calcul du capital .....	
de solvabilité requis .....	
E.4. Différence entre la formule standard .....	50
et tout modèle interne utilisé .....	
E.5. Non-respect du capital de solvabilité requis .....	50
et non-respect du minimum de capital requis .....	
E.6. Autres informations .....	50

## Synthèse

Le présent rapport de la Société de Groupe Assurantiel de Protection Sociale (SGAPS) IRCHEM sur la Solvabilité et la Situation Financière (SFCR en anglais, *Solvency and Financial Condition Report*), mis à jour chaque année, a été rédigé sur la base des processus et des travaux de conformité mis en place au sein du Groupe IRCHEM dans le cadre de Solvabilité II, et sur la base des données au 31 décembre 2023.

Le présent rapport a été présenté pour validation aux Conseils d'administration le 3 avril 2024.

**Il s'adresse en priorité aux publics, adhérents et participants** c'est-à-dire les particuliers employeurs et leurs salariés dans le cadre réglementaire dénommé Solvabilité II entré en application le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

En effet, « Solvabilité II » est le nom de la norme dite prudentielle, imposée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 au secteur assurantiel en Europe. Tous les organismes assurantiels doivent respecter les règles « prudentielles » et mettre en adéquation leur niveau de fonds propres aux risques auxquels ils sont confrontés.

L'activité 2023 de la SGAPS IRCHEM et de ses membres affiliés, IRCHEM Prévoyance et IRCHEM Mutuelle, se structure autour de **4 valeurs fondatrices fortes** :

- **Ambition,**
- **Performance,**
- **Respect,**
- **Solidarité.**

**La gouvernance de la SGAPS IRCHEM et de ses membres affiliés s'appuie sur :**

- **Le Conseil d'Administration**, qui valide la stratégie ainsi que les politiques écrites, et assure le bon fonctionnement de la SGAPS IRCHEM ;
- **Les dirigeants effectifs**, qui mettent en œuvre la stratégie définie par le Conseil d'Administration et peuvent engager la SGAPS IRCHEM auprès de tiers ;
- **Les fonctions clés** qui participent au pilotage et à la surveillance de l'activité, sur leurs champs spécifiques.

**Cette gouvernance repose sur le respect de deux principes essentiels :**

- **Le principe des quatre yeux** : toute décision significative dans le fonctionnement des organismes doit être vue par au moins deux personnes (les dirigeants effectifs) ;
- **Le principe de la personne prudente** : les risques liés aux investissements sont réalisés dans le meilleur intérêt des assurés et conformes aux critères d'aversion aux risques définis par les administrateurs.

## Indicateurs de référence

Pour l'exercice 2023, les **indicateurs de référence** sont les suivants :

Indicateur de référence	SGAPS IRCEM	IRCEM Prévoyance	IRCEM Mutuelle
Données S1			
Cotisations acquises	376 625 k€	352 538 k€	30 461 k€
Solde de souscription	75 779 k€	66 780 k€	8 999 k€
Dotations/reprise PEG	-	-4 706 k€	-
Solde de réassurance (hors intra-groupe)	-7 924 k€	-6 074 k€	-1 850 k€
Solde de réassurance (intra-groupe)	-	383 k€	-383 k€
Frais (sin., acq., adm., ...)	-38 201 k€	-32 261 k€	-5 941 k€
<b>Solde de souscription, net de frais</b>	<b>29 655 k€</b>	<b>24 122 k€</b>	<b>826 k€</b>
Solde financier	29 308 k€	28 360 k€	948 k€
Autres produits et charges non tech.	-17 692 k€	-17 514 k€	-177 k€
Résultat exceptionnel	15 k€	84 k€	-69 k€
Autres produits (autres activités)	1 099 k€	-	-
Impôt sur le résultat	-10 505 k€	- 10 043 k€	-463 k€
Impôt différé	-2 270 k€	-	-
<b>Résultat net</b>	<b>29 610 k€</b>	<b>25 009 k€</b>	<b>1 065 k€</b>
Données S2			
Fonds propres Solvabilité II	632 431 k€	596 656 k€	26 757 k€
Ratio de couverture du SCR	211 %	205 %	289 %
Ratio de couverture du MCR	754 %	773 %	399 %

En 2023, les cotisations de la **SGAPS IRCEM** sont de 376,6 M€, en hausse de 4,8% (359,4 M€ en 2022).

Les fonds propres de la **SGAPS IRCEM** sont de 632,4 M€ au 31 décembre 2023, et couvrent 2,11 fois l'exigence en capital de solvabilité requis (SCR), ce qui demeure au-dessus du seuil d'appétence défini par le conseil d'administration, à 200% de ratio de couverture du SCR.

En termes de prospective, les résultats de l'exercice ORSA rédigé en 2023 à partir des comptes 2022 démontrent la capacité de la SGAPS IRCEM à maintenir sa couverture de SCR au-dessus de cette appétence. L'ensemble de ses membres affiliés s'inscrivent dans la zone souhaitée de maîtrise des risques, définie dans ce cadre.

## Faits marquants de l'exercice 2023

### NOUVEAU DIRECTEUR GENERAL

A l'issue des Conseils d'administration du Groupe IRCCEM, **Serge Da Mariana a été désigné Directeur Général**.

Fort de son expertise en assurance depuis près de 20 ans, Serge Da Mariana met sa vision stratégique au service du développement et de la pérennité du Groupe.

### NOUVELLE IDENTITE DE MARQUE

Afin d'accompagner toujours mieux ses publics, le Groupe a choisi de faire évoluer son identité graphique, pour la rendre plus représentative de ses valeurs et de ses missions : **écouter, guider, protéger**.

Au-delà du changement de logo, une réflexion globale sur l'identité de marque de l'IRCCEM a été menée.

La nouvelle identité graphique du Groupe IRCCEM repose sur une idée maîtresse forte : « **Écouter et guider les salariés et les employeurs du secteur pour mieux les protéger tout au long de leur vie** ». Cette nouvelle identité permettra de différencier le Groupe et de le rendre plus accessible et proche de ses publics.

### 50 ANS DU GROUPE

En 2023, l'IRCCEM a fêté son cinquantième anniversaire. Une étape importante pour le Groupe qui continue d'innover chaque jour afin d'accompagner au mieux ses clients.

Depuis sa création en avril 1973 en tant qu'institution de Retraite Complémentaire des employés à domicile, **l'IRCCEM a su se développer tout en restant fidèle à ses valeurs et à son ancrage roubaisien**.

Le Groupe s'est construit au fil des ans en épousant la réalité de la société et de ses besoins. Outre la création d'IRCCEM Prévoyance en 1994 et d'IRCCEM Mutuelle en 2001, le Groupe a également renforcé son offre en termes d'Action Sociale et de Prévention, afin de toujours mieux accompagner ses clients. Il est fier aujourd'hui de ce demi-siècle d'histoire et de réussites au service de ses clients.

### STRATEGIE « CAP 2027 »

L'année 2023 a permis de construire une nouvelle stratégie, intitulée "CAP 2027". Celle-ci affirme l'ambition du Groupe, à savoir remettre l'accompagnement de ses publics au cœur de sa stratégie, grâce notamment à la mise en place d'un "dividende social".

Cette nouvelle stratégie a été présentée en janvier 2024, et permet de réaffirmer l'ADN de l'IRCCEM : soutenir et accompagner ses publics grâce à son dividende social.

### SECTEUR DES EMPLOIS DE LA FAMILLE

En 2023, nous constatons une augmentation de 4,2% des masses salariales du secteur :

	SPE	AM
2022	6,6 Md€	5,2 Md€
2023	6,9 Md€	5,4 Md€

### CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires 2023 d'IRCCEM Prévoyance s'élève à 352,5 M€, en forte hausse par rapport à 2022 (+5,2%).

IRCCEM Mutuelle, dans un contexte très concurrentiel, connaît une légère baisse de son chiffre d'affaires à 30,5 M€.

### SOLDE DE SOUSCRIPTION

Le solde de souscription net de frais d'IRCCEM Prévoyance est en hausse, passant de +18,4 M€ à +24,1 M€.

Le solde de souscription net de frais d'IRCCEM Mutuelle est, quant à lui, en baisse, passant de +2,0 M€ à +0,8 M€.

### SOLDE FINANCIER

Les soldes financiers d'IRCCEM Prévoyance et d'IRCCEM Mutuelle s'élèvent respectivement à 28,4 M€ et 0,9 M€. Ces résultats sont notamment liés à la réalisation de plus-values, respectivement pour 17,4 M€ et 0,4 M€.

### RESULTAT NET

Le résultat net de la SGAPS IRCCEM est 29,6 M€ en 2023 (contre 42,7 M€ en 2022).

Les résultats nets d'IRCCEM Prévoyance et d'IRCCEM Mutuelle s'élèvent respectivement à +28,2 M€ et +1,1 M€.

*A noter : L'écart entre les résultats des entités solos et le résultat des comptes consolidés de la SGAPS IRCCEM est essentiellement lié aux retraitements des provisions d'égalisation dans les comptes de la SGAPS.*

# A

## ACTIVITES ET RESULTATS

A.1. Activité .....	08
A.2. Résultats de souscription .....	11
A.3. Résultats des investissements .....	133
A.4. Résultats des autres activités .....	155
A.5. Autres informations .....	155

# ACTIVITES ET RESULTATS

## A.1. ACTIVITE

### Renseignements généraux

La SGAPS IRCEM et ses membres affiliés, en application de l'article L612-2 du code monétaire et financier, sont soumis au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) située 4 place de Budapest, 75436 Paris cedex 9.

Dénomination sociale et siège social :

SGAPS IRCEM  
261 avenue des Nations Unies – BP 593  
59060 Roubaix cedex 1

Forme Juridique :

SOCIETE DE GROUPE ASSURANTIEL DE PROTECTION SOCIALE  
Immatriculée au SIRENE sous le n°823 214 200

La SGAPS IRCEM a donné mandat pour la certification de ses comptes annuels aux :

<b>Co-commissaires aux comptes titulaires</b>	<b>KPMG SA</b> Tour EQHO 2 avenue Gambetta CS 60055 92066 Paris La Défense Cedex <i>Olivier FONTAINE</i>	<b>MAZARS</b> 22 rue Denis Papin Business Pôle Les Prés 59 265 Villeneuve d'Ascq <i>Eddy BERTELLI</i>
<b>Co-commissaires aux comptes suppléants</b>	<b>SALUSTRO REYDEL</b> Tour EQHO 2 avenue Gambetta CS 60055 92066 Paris La Défense Cedex <i>Nicolas DE LUZE</i>	<b>CBA</b> 22 rue Denis Papin Business Pôle Les Prés 59 265 Villeneuve d'Ascq <i>Alain CHAVANCE</i>

## Périmètre d'activité

La SGAPS IRCEM, créée le 1<sup>er</sup> juillet 2016, est une société de groupe d'assurance de protection sociale, prudentielle et à gestion paritaire composée de 2 membres affiliés :

- **Une Institution de Prévoyance** régie par le Code de la sécurité sociale « IRCEM Prévoyance », proposant des garanties de prévoyance collective (maintien de salaire en cas d'arrêt de travail pour maladie ou accident et garanties décès) dans le cadre de la **Convention Collective Nationale du secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile** ;

- **Une Mutuelle** régie par les dispositions du livre II du Code de la Mutualité « IRCEM Mutuelle », proposant des garanties individuelles à destination des publics des emplois de la famille.

Ces membres affiliés adhèrent aussi à **l'association sommitale du « Groupe IRCEM »**, conformément à l'accord du 8 juillet 2009 sur la gouvernance des Groupes de Protection Sociale.

La SGAPS IRCEM met en place des relations financières fortes et durables entre ses organismes affiliés et exerce une influence dominante sur ces dernières au moyen d'une coordination centralisée des décisions, y compris financières.

Les membres affiliés disposent de filiales (détenues à 100%) :

Dénomination	Objet
<b>La Société Civile Immobilière (SCI) « Immobilière des Nations Unies »</b>	Acquisition et gestion d'un immeuble situé à Roubaix et tout autre actif immobilier.
<b>La Société par Actions Simplifiées Unipersonnelle (SASU) « Quatersperanto »</b>	Commercialisation de tous produits et services sur le bien-vieillir des personnes vulnérables afin d'apporter sécurité et sérénité au sein de leur logement et favoriser leur maintien à domicile.
<b>La « Fondation d'entreprise IRCEM »</b>	Soutien à toutes actions qui permettent de mieux vivre au sein de la Famille relevant notamment de la prévention, du « bien vieillir », du handicap, de la lutte contre la dépendance, du maintien à domicile et ce à tous les âges de la vie.

Mais aussi les participations suivantes :

Dénomination	Objet
<b>DOMPLUS</b>	Accompagne nos publics au travers d'une prise en charge différenciée et d'un accompagnement global des personnes dans leurs priorités du quotidien et à tout moment de la vie.
<b>UNAIDE</b>	Entreprise mandataire de service à la personne qui développe des solutions technologiques pour accompagner bénéficiaires et auxiliaires dans leurs relations quotidiennes.
<b>INNOBIOCHIPS</b>	Spécialisée dans le diagnostic biologique multiplexe. Développement d'outils de diagnostic modernes offrant une réponse plus précise et plus fiable au patient.

## Description des garanties

Ci-dessous, la description des garanties en-cours **IRCEM Prévoyance** :

Population	Type de garantie
Assistants Maternels du particulier employeur (AM) et Salariés du Particulier Employeur (SPE)	<ul style="list-style-type: none"><li>- Garanties incapacité-invalidité complémentaires au régime obligatoire</li><li>- Capitaux décès du salarié</li><li>- Rente éducation</li><li>- Maladie Redoutée</li><li>- Indemnité conventionnelle de départ volontaire à la retraite (IDR)</li></ul>
Retraités en souscription individuelle AM et SPE en souscription individuelle	<ul style="list-style-type: none"><li>- Capitaux obsèques</li></ul>
Associations mandataires du secteur Particuliers employeurs et structures prestataires	<ul style="list-style-type: none"><li>- Garanties incapacité-invalidité complémentaires au régime obligatoire</li><li>- Capitaux décès du salarié</li><li>- Garantie rupture du contrat de travail au décès de l'employeur</li></ul>

Ci-dessous, la description des garanties **IRCEM Mutuelle** :

Population	Type de garantie
Retraités en souscription individuelle Assistants Maternels du particulier employeur (AM) et Salariés du Particulier Employeur (SPE) en souscription individuelle	<ul style="list-style-type: none"><li>- Capitaux obsèques</li><li>- Santé</li><li>- Branche Accident</li><li>- Décès Soudain</li><li>- Capital Autonomie</li><li>- Garanties blessures</li></ul>
Particuliers employeurs et salariés en emploi direct et association mandataire	<ul style="list-style-type: none"><li>- Garantie hospitalisation de l'employeur</li><li>- Garantie rupture du contrat de travail au décès de l'employeur</li></ul>

## A.2. RESULTATS DE SOUSCRIPTION

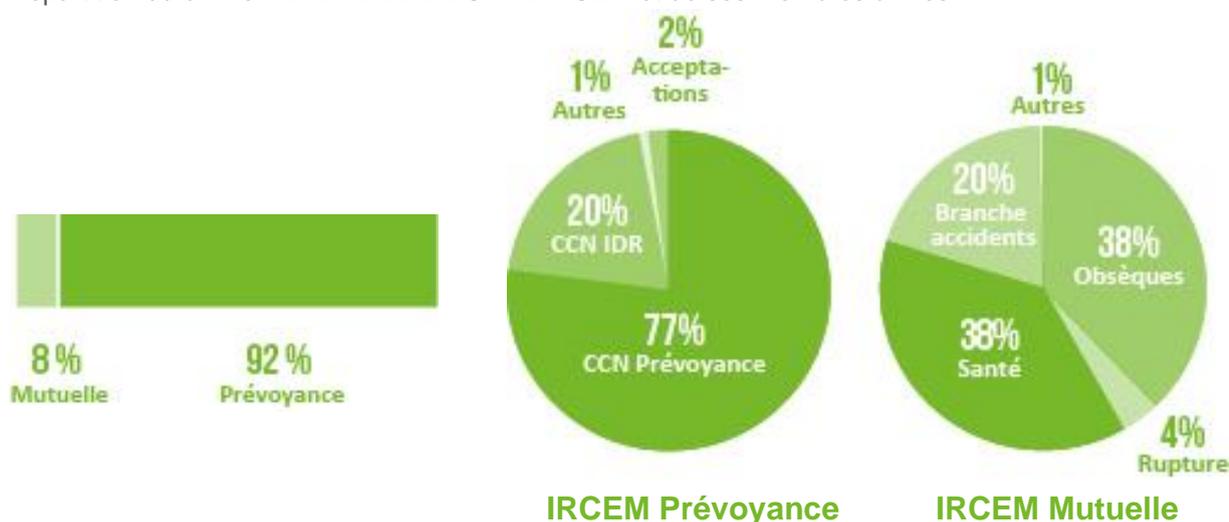
### Chiffre d'affaires 2023

Le chiffre d'affaires de la **SGAPS IRCEM** se décompose ainsi :

Montant en k€	2023	Répartition
Cotisations brutes	376 625 k€	-
dont IRCEM Prévoyance*	352 538 k€	92 %
dont IRCEM Mutuelle	30 461 k€	8 %

\*Après retraitement des opérations intragroupes

Répartition du chiffre d'affaires de la SGAPS IRCEM et de ses membres affiliés :



Le chiffre d'affaires de la SGAPS IRCEM est de 376 625 k€ et se décompose la manière suivante :

	2023	2022	Evolution
IRCEM Prévoyance	352 538 k€	335 001 k€	5.2 %
IRCEM Mutuelle	30 461 k€	30 706 k€	-0.8 %
Retraitements intra-groupes	- 6 374 k€	- 6 335 k€	-
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>376 625 k€</b>	<b>359 372 k€</b>	<b>4.8 %</b>

Le chiffre d'affaires d'IRCEM Prévoyance est en hausse, à **352,5 M€** (335,0 M€ en 2022). Cette évolution (+5,2%) est liée à l'augmentation de la masse salariale

Le chiffre d'affaires d'IRCEM Mutuelle est quant à lui, en légère baisse à **30,5 M€**.

Les tableaux ci-dessous présentent les soldes de souscription nets de frais. Ceux-ci comprennent les cotisations, les prestations payées, les charges de provisions techniques, la réassurance (interne et externe) et les frais.

Le solde de souscription net de frais d'**IRCEM Prévoyance** se présente de la manière suivante :

Ligne d'activité	2023	2022
CCN - Prévoyance	24 157 k€	14 146 k€
CCN - IDR	-1 793 k€	-594 k€
Autres	1 758 k€	4 848 k€
<b>Solde de souscription net de frais, après dotation à la PEG et à la PPE</b>	<b>24 122 k€</b>	<b>18 401 k€</b>

Le solde de souscription net de frais d'IRCEM Prévoyance est en hausse, passant de +18,4 M€ à 24,1 M€.

Ce solde de souscription peut être décomposé comme suit :

	IRCEM Prévoyance	
	2023	2022
Cotisations HT (hors acceptation)	346 164 k€	328 666 k€
Prestations payées	-206 864 k€	-187 904 k€
Charges de provisions	-72 520 k€	-96 018 k€
Charges de provisions : impacts CCN unique	-	-
Charges de provisions d'égalisation (PEG)	-4 706 k€	-19 634 k€
Solde de réassurance (hors intra-groupe)	-6 074 k€	13 323 k€
Opérations de réassurance intra-groupe	383 k€	288 k€
Frais de fonctionnement	-31 571 k€	-25 514 k€
Autres charges techniques nettes	-690 k€	5 195 k€
<b>Solde de souscription net de frais, après dotation à la PEG et à la PPE</b>	<b>24 122 k€</b>	<b>18 401 k€</b>

Les faits majeurs 2023 sont :

- Une CCN présentant en 2023 des **résultats nets équilibrés** ;
- La fin des mesures dérogatoires COVID 19 au 31/01/2023 ;
- La réalisation de **bonis de liquidation** sur exercices antérieurs ;
- Des taux techniques à 1,79% en Non-vie et 1,75% en Vie.

Le solde de souscription net de frais d'IRCEM Mutuelle se présente de la manière suivante :

Ligne d'activité	2023	2022
Obsèques	237 k€	233 k€
Rupture	-84 k€	-152 k€
Santé	333 k€	1 421 k€
Branche accident	404 k€	872 k€
Autres garanties non-vie	-65 k€	-391 k€
<b>Solde de souscription net de frais, après dotation à la PPE</b>	<b>826 k€</b>	<b>1 983 k€</b>

Le solde de souscription net de frais d'IRCEM Mutuelle est de 0,8 M€ en 2023 (contre 2,0 M€ en 2022).

### A.3. RESULTATS DES INVESTISSEMENTS

Les modalités de gestion des portefeuilles sont inchangées depuis 2019.

Les orientations stratégiques sont arrêtées au début de chaque année par le Conseil d'administration et peuvent être modifiées en cours d'année en cas d'événement majeur sur les marchés financiers.

Chaque année, un programme de réalisation de plus-values est défini en début d'année puis voté en Conseil d'Administration au cours du 1<sup>er</sup> trimestre afin d'assurer un taux de rendement des actifs minimal.

Afin de respecter le principe de la personne prudente, IRCEM Prévoyance et IRCEM Mutuelle ont adopté une politique et une stratégie de gestion d'actifs prudente, garantissant pour l'ensemble de son portefeuille :

- La sécurité ;
- La qualité ;
- La liquidité ;
- La rentabilité.

La SGAPS IRCEM n'investit que dans des actifs dont elle comprend les mécanismes et dont elle est en mesure d'identifier et de contrôler les risques. Ainsi, les membres affiliés de la SGAPS IRCEM n'ont pas recours à des produits structurés complexes.

Les actifs sont investis de façon à garantir la sécurité et la liquidité de l'institution. Ainsi, le montant de la poche Trésorerie doit à tout moment excéder le cumul de 6 mois de prestations.

Les actifs font l'objet d'une diversification appropriée de façon à éviter une dépendance excessive sur un émetteur / groupe d'émetteur ou une classe d'investissement. La localisation des actifs (zone euro) permet leur disponibilité.

Le processus de décision n'est pas centralisé, mais fait intervenir différentes instances opérationnelles et politiques :

- D'une part, la Direction adjointe Finances et Investissements, la Direction Actuariat, Réassurance et Finances, et la Direction générale ;
- D'autre part, le Comité des risques, actif-passif, solvabilité de la SGAPS, et le Conseil d'administration, auquel revient la prise de décision finale.

De façon indépendante, le contrôle interne et l'audit interne peuvent librement et à tout moment opérer les contrôles jugés nécessaires sur les processus mis en place et sur la gestion opérée.

En 2023, les économies en Europe et aux États-Unis se sont montrées résilientes profitant du ralentissement de l'inflation et de la baisse des taux souverains en fin d'année. Ce qui a permis aux marchés actions de rebondir (+19% pour l'indice européen) après une année 2022 difficile (-12%). Les marchés ont également profité de l'absence de répercussion de la crise énergétique de 2022 en 2023 (le prix du gaz a retrouvé cette année des niveaux bas), et de l'absence de conséquences

majeures de la faillite de banques régionales américaines et du Crédit Suisse grâce à la réactivité immédiate des autorités bancaires américaines et suisses.

Cette hausse des indices actions ne fut cependant pas linéaire avec une volatilité forte au cours de l'année, essentiellement entretenue par les changements d'anticipations des marchés vis à vis des positions des banques centrales quant au rythme de baisse de l'inflation.

Les principaux arbitrages réalisés ont consisté à :

- Investir en obligations afin de capter des rendements élevés en comparaison des années précédentes
- Investir en actions pour accompagner la hausse des marchés, en privilégiant les secteurs sous-valorisés (santé, petites et moyennes capitalisations).

Les produits et charges financiers se décomposent ainsi :

	SGAPS IRCEM		IRCEM Prévoyance		IRCEM Mutuelle	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022
Produits	30 352 k€	30 188 k€	29 377 k€	30 050 k€	975 k€	137 k€
Charges	-1 089 k€	-805 k€	-1 017 k€	-731 k€	-72 k€	-75 k€
Dotation PRE	45 k€	-45 k€	0 k€	0 k€	45 k€	-45 k€
<b>Résultat des investissements</b>	<b>29 308 k€</b>	<b>29 338 k€</b>	<b>28 360 k€</b>	<b>29 320 k€</b>	<b>948 k€</b>	<b>18 k€</b>

Pour **IRCEM Prévoyance**, le résultat financier 2023 net de provisions est de **28,4 M€**, dont 17,4 M€ de plus-values réalisées (8,8 M€ sur les actions).

Pour **IRCEM Mutuelle**, le résultat financier 2023 net de provisions est de **903 k€**, dont 382 k€ de plus-values réalisées (274 k€ sur les actions).

## A.4. RESULTATS DES AUTRES ACTIVITES

### Action sociale

#### IRCEM Prévoyance

Les dépenses suivantes concernant l'Action sociale IRCEM Prévoyance ont été réalisées en 2023 :

- Au titre des aides individuelles : 5 203 k€ ;
- Au titre des aides collectives : 490 k€ ;
- Au titre de la prévention : 344 k€.

#### IRCEM Mutuelle

L'Action sociale IRCEM Mutuelle propose, sous conditions, des prestations complémentaires aux adhérents et bénéficiaires d'un contrat IRCEM Mutuelle. Les aides sont mises en place autour de trois axes : la santé, la prévention et le handicap. Le niveau de consommation des aides individuelles s'est établi en 2023 à 63 k€.

### Quatersperanto

Créée en octobre 2012, la société **Quatersperanto**, filiale d'IRCEM Prévoyance, développe des services et produits qui s'appuient sur les nouvelles technologies et favorisent :

- L'allongement de la durée de vie en bonne santé ;
- Le développement du lien social et des solidarités intergénérationnelles ;

- L'adaptation progressive et la sécurisation des lieux de vie ;
- La valorisation de solutions participant au développement d'activités économiques et sociales de proximité, non-délocalisables et d'utilité sociale.

L'ensemble des opérations menées a permis de générer un chiffre d'affaires de 2 083 k€ pour l'année 2023.

## A.5. AUTRES INFORMATIONS

Aucune autre information importante ou qualifiée comme telle par la SGAPS IRCEM susceptible d'impacter l'activité ou les résultats n'est à mentionner.

# B

## GOVERNANCE

B.1. Informations générales sur le système de gouvernance .....	17
B.2. Exigences de compétence et d'honorabilité .....	222
B.3. Système de gestion des risques y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité .....	244
B.4. Système de contrôle interne .....	26
B.5. Fonction d'audit interne.....	29
B.6. Fonction actuarielle .....	30
B.7. Sous-traitance .....	311
B.8. Autres informations .....	31

# GOVERNANCE

## B.1. INFORMATIONS GENERALES SUR LE SYSTEME DE GOVERNANCE

### Organisation générale

Comme déjà évoqué, le système de gouvernance de la SGAPS IRCEM s'appuie sur 3 acteurs clés :

- **Le Conseil d'Administration**, qui porte la responsabilité de la définition, la quantification de la stratégie ainsi que de la validation des politiques écrites, sur proposition de la Direction générale ;
- **La Direction générale**, qui met en œuvre la stratégie définie par le Conseil d'administration. Elle engage la SGAPS IRCEM et ses membres affiliés auprès de tiers, et assure leur fonctionnement ;
- **Les fonctions clés** qui participent au pilotage et à la surveillance de l'activité, sur leurs champs spécifiques.

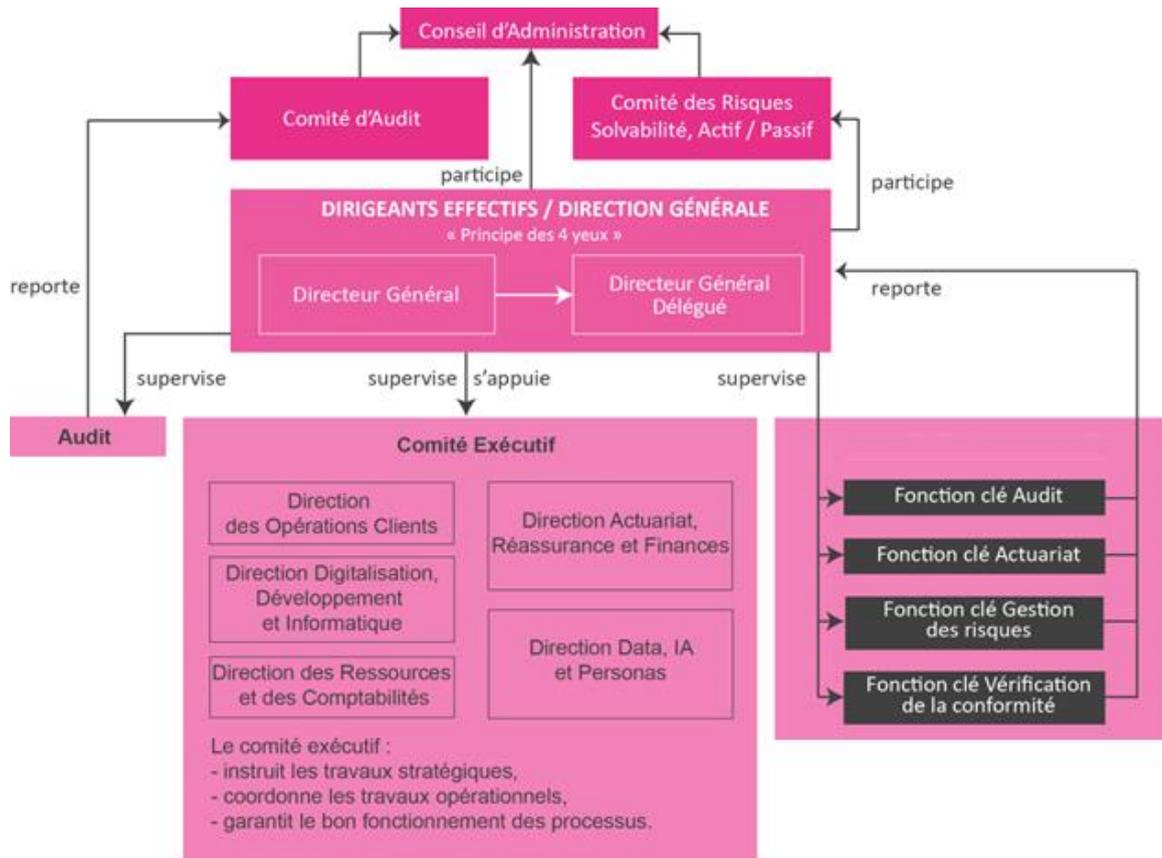
Dans le cadre de la mise en œuvre de son système de gouvernance, la SGAPS IRCEM et ses membres affiliés respectent le **principe des « quatre yeux »** : toutes les décisions significatives et tous les actes engageant la SGAPS IRCEM sont pris par au moins deux personnes, qui sont les dirigeants effectifs de l'entreprise.

Le système de gouvernance de la SGAPS IRCEM est également fondé sur des lignes de reporting interne permettant une circulation optimale de l'information « descendante » et « ascendante » et une bonne gestion des risques.

La gouvernance de la SGAPS IRCEM permet d'élaborer des stratégies de groupe afin de garantir la pérennité des droits des assurés qui reposent sur la solvabilité de ses organismes affiliés, sans que ces derniers perdent leur identité.

Elle assure, au titre d'une solidarité financière forte et durable, une influence dominante sur ses membres affiliés au moyen d'une coordination centralisée sur leurs décisions, y compris financières, ainsi qu'à son pouvoir de contrôle.

Cette coordination centralisée conduit notamment à une coordination des politiques écrites, à la nomination de responsables de fonctions clés identiques et d'un avis préalable de la SGAPS IRCEM à la désignation de dirigeants effectifs par le conseil d'administration d'un membre.



## Assemblée Générale

Conformément aux statuts et règlement intérieur, l'Assemblée Générale est composée de tous les organismes affiliés, représentés chacun par au plus deux de ses administrateurs dûment mandatés par leur Conseil d'administration.

L'Assemblée Générale se prononce notamment sur :

- La modification des statuts ;
- Les activités exercées ;
- Les comptes combinés et le rapport de ces comptes et sur l'activité de l'ensemble du périmètre de combinaison ;
- Le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées ;
- La nomination des commissaires aux comptes ;
- Les conventions d'affiliation, leurs modifications et leur résiliation éventuelle.

## Conseil d'Administration

La SGAPS IRCEM est administrée par un conseil d'administration composé paritairement de 18 membres :

- 16 au titre d'IRCEM Prévoyance,
- 2 au titre d'IRCEM Mutuelle.

Les administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale :

- pour IRCEM Prévoyance, parmi ses administrateurs sur proposition, d'une part de l'organisation professionnelle des particuliers employeurs représentative au plan national dans le champ de l'emploi à domicile et d'autre part des organisations syndicales des salariés représentatives au plan national et interprofessionnel,
- pour IRCEM Mutuelle, parmi ses administrateurs élus dûment mandatés

En sa qualité d'organe d'administration, de gestion ou de contrôle, le Conseil d'administration est au cœur du système de gouvernance de l'organisme et dispose à ce titre des attributions suivantes :

- Il détermine les orientations de l'activité de la SGAPS et veille à leur mise en œuvre ;
- Il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns ;
- Il arrête le budget de la SGAPS ;
- Il arrête les comptes annuels ainsi que les comptes combinés et établit les documents afférents selon la réglementation en vigueur et qui doivent être soumis à l'Assemblée Générale ;

- Il nomme et met fin aux fonctions des dirigeants effectifs ;
- Il supervise leur action ;
- Il définit et met en œuvre les différentes politiques écrites dont la politique de gestion des risques ;
- Il définit les conditions dans lesquelles les responsables des fonctions clés peuvent l'informer, directement et de leur propre initiative, lorsque surviennent des événements de nature à le justifier ;
- Il est impliqué dans l'évaluation interne des risques et de la solvabilité, ou ORSA, qui doit être réalisé de manière régulière (au moins annuellement) et dès lors que le profil de risque d'un organisme affilié ou du groupe subit une évolution notable ;
- Il prend toutes décisions afin que l'institution soit en mesure de remplir les engagements qu'elle a pris au titre de ses opérations, et qu'elle dispose de la marge de solvabilité réglementaire ;
- Il nomme les membres du Comité d'audit et du Comité des risques, actif-passif, solvabilité.

Le Conseil d'administration met ainsi en place des échanges appropriés avec :

- Les comités qu'il établit, les dirigeants effectifs et les autres fonctions clés ;
- Les organes d'administration, de gestion ou de contrôle de tous les organismes affiliés.

## Dirigeants effectifs

Les dirigeants effectifs correspondent aux personnes investies des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance, y compris en justice. Ils exercent leurs pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux autres instances dont le Conseil d'administration. Ils représentent la société dans ses rapports avec les tiers.

Afin de respecter les contraintes spécifiques aux activités tout en garantissant la cohérence avec la SGAPS

IRCEM, des dirigeants effectifs ont été désignés : le Directeur Général et le Directeur Général Délégué afin de respecter le principe dit des « quatre yeux ». Ils ont fait l'objet d'une notification auprès de l'ACPR.

Une répartition des travaux opérationnels est faite entre les dirigeants effectifs. Conformément au principe des « quatre yeux », les décisions significatives pour la SGAPS IRCEM sont prises conjointement par les dirigeants effectifs.

## Comité des risques, actif-passif, solvabilité,

Le Conseil d'Administration de la SGAPS IRCEM met en place un comité spécialisé agissant sous sa responsabilité, qui assure le suivi de la politique, des procédures et du système de gestion des risques.

La composition de ce comité est fixée par le Conseil d'Administration : il est composé de 8 administrateurs.

Il dispose d'un pouvoir de surveillance des risques puisqu'il est alimenté, en amont, par l'ensemble des travaux réalisés par les services opérationnels, notamment les travaux de la Direction actuariat, réassurance et finance. Les principaux reportings sur les risques sont remontés directement au comité des risques, actif-passif, solvabilité après validation par la Direction Générale. Cela permet par la suite une remontée de l'information adaptée à une surveillance efficace des risques par le

Conseil d'administration dans les travaux des fonctions opérationnelles.

Le comité est notamment chargé d'éclairer le Conseil d'administration sur ses décisions stratégiques en matière de :

- Règles de souscription ;
- Provisionnement technique ;
- Définition des cessions en réassurance ou de politique de placements ;
- Gestion actif-passif ;
- Situation prudentielle et financière du groupe ;
- Validation du rapport ORSA ;
- Application des règles relatives à la solvabilité, à la concentration des risques et des transactions intragroupes.

## Comité d'Audit

Le Comité d'Audit est composé de 8 administrateurs de la SGAPS IRCEM (à l'exclusion de la Présidence de la SGAPS) choisis en raison de leurs compétences en matière financière ou comptable ou formés dans ces domaines.

Le Comité d'Audit revoit l'ensemble des risques associés à l'information comptable et financière, ainsi que les reportings réglementaires associés. Il intègre les travaux de revue du contrôle interne et de la conformité.

Dans ce cadre, ce comité a notamment pour missions :

- D'étudier toutes questions relatives au processus d'élaboration de l'information financière ;
- De recueillir l'avis du commissaire aux comptes chargé du contrôle légal des comptes annuels des organismes affiliés à la SGAPS et des comptes consolidés ;
- De vérifier l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques (Il reçoit de la

Direction Générale les éléments nécessaires à l'accomplissement de cette mission), notamment l'efficacité des processus et procédures mis en place pour détecter, mesurer, contrôler, et gérer, les risques auxquels la SGAPS et les organismes affiliés sont ou pourraient être exposés ;

- De participer au processus de désignation des commissaires aux comptes de la SGAPS et des organismes affiliés. A cet égard, elle émet une recommandation sur le commissaire aux comptes proposé à la désignation et s'assure de son indépendance ;
- D'assurer le suivi des audits internes et externes.

Il rend compte régulièrement aux Conseils d'Administration de la SGAPS et des membres affiliés de l'exercice de ses missions et les informe sans délai de toute difficulté rencontrée.

## Fonctions clés

Conformément à la réglementation Solvabilité II, la SGAPS IRCHEM a nommé les quatre responsables de fonctions clés sur les domaines suivants :

- **La fonction de gestion des risques** est portée par le Directeur de la Direction Actuariat, Réassurance et Finances ;
- **La fonction de vérification de la conformité** est portée par un juriste Expert Assurance ;
- **La fonction d'audit interne** est assurée par un auditeur interne ;
- **La fonction actuarielle** est portée par le Directeur de la Direction des Opérations Clients.

Les responsables des fonctions clés exercent leur activité sous l'autorité de la Direction Générale. Ils disposent d'une autorité suffisante ainsi que des moyens et ressources pour mener à bien leurs travaux en toute indépendance.

Les responsables des fonctions clés reportent directement à l'organe d'administration via le comité d'audit ou des risques et peuvent remonter à tout instant tout problème majeur identifié. Ils sont entendus à minima une fois par an par l'organe d'administration et présentent un rapport idoine.

## Pratique et politique de rémunération

La SGAPS IRCHEM n'a pas de salarié en direct mais à travers les associations de moyens IRCHEM Gestion et le GIE Assurantiel IRCHEM, auxquels elle adhère et qui rétribuent tous leurs salariés.

L'UES IRCHEM définit une politique de rémunération, élaborée conformément aux objectifs des entités du Groupe IRCHEM. Elle définit les règles liées aux dispositifs de rémunération afin de les adapter à la taille, la nature, la complexité et à la structure organisationnelle du Groupe IRCHEM.

Ainsi, la politique de rémunération du Groupe prévoit les principes suivants, en :

- Alignant les intérêts de ses collaborateurs avec ceux du Groupe, en associant notamment les salariés à la réalisation des objectifs du Groupe et à sa performance (prime d'intéressement).
- Garantissant une offre compétitive des rémunérations en adéquation avec les différents marchés sur lesquels le Groupe opère.
- Evitant les potentiels conflits d'intérêts qui pourraient conduire à une prise de risque inconsidérée en vue d'un gain à court terme. A ce jour, il n'existe pas de rémunération variable pour les collaborateurs, cela permet donc de réduire considérablement le risque de conflit d'intérêts.
- Intégrant les risques de durabilité dans la définition des tâches et objectifs donnés aux collaborateurs.
- S'assurant de la conformité avec la réglementation « Solvabilité II » et l'ensemble des autres obligations réglementaires.

La rémunération du personnel identifié (directeur, directeur membre du COMEX, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, Dirigeants effectifs) et des fonctions clés de contrôle fait l'objet d'un dispositif dédié, fixé au regard de leurs compétences, de leurs expériences et de leur niveau de responsabilités tout en respectant les principes fondamentaux énoncés ci-dessus.

A noter que la rémunération du Directeur Général est décidée par le comité de rémunération du Groupe IRCHEM, qui a aussi en charge de s'assurer du respect et de la cohérence des rémunérations du personnel identifié.

En ce qui concerne les membres du Conseil d'Administration, ils ne sont pas rémunérés pour exercer leur fonction. Des remboursements des frais occasionnés dans le cadre de l'exercice de leur mandat sont toutefois effectués, conformément à la procédure votée par le Conseil d'Administration qui s'appuie sur la réglementation Agirc-Arrco.

## B.2. EXIGENCES DE COMPETENCE ET D'HONORABILITE

Les administrateurs, les dirigeants effectifs et responsables des fonctions clés sont soumis à une exigence double de compétence et d'honorabilité.

Dans le cadre d'un système de gouvernance efficace, toutes les personnes qui dirigent effectivement l'entreprise ou qui occupent des fonctions clés doivent satisfaire en permanence aux exigences suivantes :

- Leurs qualifications professionnelles, connaissances et expériences sont suffisantes pour permettre une gestion saine et prudente (compétence),
- Elles sont de bonne réputation et intègres (honorabilité).

### Politique de compétence et d'honorabilité

A cet effet, la SGAPS IRCEM a défini une **politique de compétence et d'honorabilité** validée par le Conseil d'Administration qui prévoit :

- La constitution d'un dossier d'évaluation des **compétences collectives** du Conseil d'Administration ;
- Les modalités d'évaluation de l'**honorabilité** et de **compétence** ainsi que de **formation** et de **constitution des dossiers** ;
- La constitution d'un dossier **individuel de compétence et d'honorabilité** pour les dirigeants effectifs et les responsables de fonctions clés.

Des processus appropriés permettent de s'assurer qu'aucune personne ne puisse être recrutée ou ne puisse exercer sa fonction/mandat, si elle n'est pas évaluée appréciée comme compétente et honorable :

- Par une appréciation initiale lors de leur désignation ou élection ;
- Par une appréciation continue réalisée une fois par an, via une mise à jour et une validation annuelle des informations recueillies lors de l'appréciation initiale ;
- Par une appréciation ponctuelle résultant d'éléments déclencheurs.

# Exigences de compétence et d'honorabilité, processus d'appréciation

L'évaluation du Conseil d'Administration, de la Direction Générale et des responsables des fonctions-clés s'appuie sur un cadre structuré et appliqué de manière cohérente.

## **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

---

Le Conseil d'Administration du Groupe Assurantiel est l'organe d'évaluation de la compétence et d'appréciation de l'honorabilité des administrateurs. Il reporte au Conseil d'administration de chaque entité concernée.

La compétence des membres des Conseils d'administration est évaluée collectivement en application des articles R.931-3-10-1 du code de la Sécurité sociale et R 114-9 du code de la Mutualité sur les thèmes suivants :

- Connaissance du marché des institutions de Prévoyance et de Mutuelle ;
- Connaissance des produits commercialisés par les entités assurantielles ;
- Stratégie d'entreprise et modèle économique ;
- Système de gouvernance de chaque entité ;
- Connaissance de l'analyse financière et actuarielle ;
- Cadre législatif et réglementaire applicable.

Pour apprécier la compétence collective permettant de vérifier si l'expertise au sein du Conseil d'Administration est suffisamment garantie, une évaluation de la compétence individuelle des administrateurs est réalisée à partir :

- Des qualifications, la formation, des connaissances et l'expérience de la personne et de façon proportionnée aux attributions exercées dans les différents conseils
- Et en prenant en considération la diversité des parcours. Il est par ailleurs rappelé que les administrateurs d'IRCEM Mutuelle sont élus.

Le Groupe Assurantiel a développé une politique de formation des administrateurs afin que ces derniers disposent de formations leur permettant d'exercer

leur mandat, depuis leur entrée en fonction jusqu'à la fin de celui-ci.

Ces formations comprennent une formation initiale obligatoire lors de la prise de mandat ainsi que des formations d'adaptation à l'évolution du mandat en prenant en compte les évolutions liées à l'actualité. Un programme de formation des administrateurs est défini et présenté au Conseil d'administration, permettant de définir les axes prioritaires à partir d'une auto-évaluation de chacun des administrateurs.

Un bilan annuel des formations suivies au cours de l'exercice est réalisé au Conseil d'administration.

De plus, tout administrateur peut bénéficier :

- Annuellement de formations complémentaires en lien avec l'exercice de ses mandats et contribuant au développement de ses compétences ;
- D'un bilan de compétences ;
- D'une valorisation des compétences acquises dans l'exercice de son mandat, notamment dans le cadre d'une VAE.

## **LA DIRECTION GENERALE ET LES FONCTIONS-CLES**

---

Une évaluation de la compétence et une appréciation de l'honorabilité de la Direction Générale et des fonctions-clés est effectuée à la fois lors des processus du recrutement et de manière régulière.

Cette évaluation est individuelle et s'appuie sur des qualifications, formation, connaissances et expérience minimums attendus de la personne, conformément aux textes en vigueur.

## B.3. SYSTEME DE GESTION DES RISQUES Y COMPRIS L'EVALUATION INTERNE DES RISQUES ET DE LA SOLVABILITE

### Organisation du système de gestion des risques

La SGAPS IRCEM met en œuvre un dispositif de gestion de ses risques permettant de s'assurer en permanence du respect du niveau de risque qu'elle est prête à accepter, ce niveau de risques et les limites associées étant définis par le Conseil d'Administration.

La SGAPS IRCEM place la gestion des risques au cœur de sa gouvernance dont les grands principes, formalisés dans une politique de gestion des risques dédiée, validée par le Conseil d'Administration, sont :

- La prise en compte permanente au niveau des instances dirigeantes de la gestion des risques ;
- Le souhait de développement d'une culture forte de gestion des risques au sein de l'ensemble des membres affiliés ;
- La mise en place d'une structure de gestion des risques.

Les politiques suivantes ont été définies et sont validées chaque année au sein de la SGAPS IRCEM et des membres affiliés :

- La politique de gestion des risques ;
- La politique de contrôle interne ;
- La politique d'audit interne ;
- La politique de sous-traitance.

Ce dispositif de gestion des risques a notamment pour objectifs de :

- Disposer d'une connaissance et d'une compréhension précise et actualisée des risques pour une prise de décision en conséquence ;
- Prévenir et détecter les erreurs et les fraudes ;
- Garantir la conformité avec la réglementation et les procédures internes ;
- Assurer la continuité d'activité en permanence (PCA, et PCI plan de continuité informatique) ;
- Assurer que les risques sont suivis et maîtrisés ou acceptés au regard du profil de risque et de l'appétence aux risques de la SGAPS IRCEM et de ses membres affiliés.

A ce titre, **le responsable de la fonction gestion des risques** a la charge de réaliser un reporting régulier sur les risques à la Direction Générale. La Direction Générale s'appuie sur le reporting de la Direction Actuariat Réassurance et Finance pour ses prises de décisions. Ce reporting comprend les éléments suivants :

- Suivi des risques opérationnels ;
- Présentation des indicateurs ;
- Présentation des résultats de l'ORSA.

## Evaluation interne des risques et de la solvabilité

Le dispositif d'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA en anglais) est intégré au fonctionnement de l'entreprise et s'inscrit dans le cadre du dispositif de gestion des risques et est décrit au sein de la politique ORSA. Cette politique décrit notamment :

- Les indicateurs de pilotage ;
- Les processus et procédures mis en place ;
- La méthodologie des analyses menées et leur fréquence ;
- Les exigences concernant la qualité des données ;
- La fréquence de réalisation, les éléments déclencheurs et les conséquences potentielles d'un ORSA exceptionnel.

Il s'agit d'un véritable outil stratégique intégré dans les décisions prises par la gouvernance de la SGAPS IRCM et des membres affiliés.

L'ORSA est réalisé à fréquence annuelle et se décline à minima en trois évaluations conformément à l'article R354-3 du Code des assurances. Un ORSA exceptionnel

est réalisé chaque fois que le profil de risque de la SGAPS IRCM ou de l'un des membres affiliés évolue ou serait amené à évoluer de manière conséquente.

Le processus lié à l'ORSA suit les étapes suivantes :

- Revue de la politique interne ORSA et de la documentation ;
- Définition du scénario central et des scénarii de stress avec la gouvernance ;
- Production des calculs de l'ORSA permettant de déterminer le besoin global de solvabilité ;
- Mise en commun des résultats et des recommandations ;
- Présentation des résultats de l'ORSA ;
- Rédaction du rapport ORSA ;
- Approbation du rapport ORSA par le Conseil d'Administration puis envoi du rapport ORSA à l'ACPR.

## Rôle spécifique de la fonction gestion des risques

Le responsable de cette fonction clé a notamment pour missions de :

- Assurer le suivi de la mise en œuvre du système de gestion des risques ;
- Contribuer à l'identification et à la quantification des risques modélisables ;
- Identifier, évaluer, gérer, contrôler et reporter l'ensemble des risques quantifiables et non quantifiables (hors risques de non-conformité) et élaborer une cartographie de ces risques ;

- Reporter sur les risques à travers le dispositif ORSA et alerter en cas de dépassement des limites de risques définies sur les indicateurs ORSA ;
- Communiquer sur les scénarios de stress ;
- Contrôler les risques par la mise en œuvre d'actions d'atténuation des risques.

Le responsable de la fonction de gestion des risques réalise un reporting régulier et des études sur les risques pour la Direction générale.

## Appétence aux risques

Depuis 2019, l'appétence aux risques est définie par les conseils d'administration d'IRCM Prévoyance et d'IRCM Mutuelle comme suit : **« Optimiser l'espérance de vie sans incapacité de nos publics, tout en disposant d'un taux de couverture du SCR supérieur à 200% sur l'horizon du business plan. »**

Ainsi, la raison d'être du Groupe IRCM, adaptée à la SGAPS, intègre le niveau de couverture du SCR.

Le suivi du respect de l'appétence est réalisé via les calculs de l'ORSA et plus précisément l'évaluation du besoin global de solvabilité et via les indicateurs de suivi permanent portant sur :

- Une estimation du volume de primes annuelles par segment d'activité ;
- Un suivi du rating des principaux réassureurs et des actifs ;
- Une estimation des best estimate par rapport aux données en norme sociale ;
- Etc.

## B.4. SYSTEME DE CONTROLE INTERNE

### Description du système

La SGAPS IRCEM a mis en œuvre un dispositif de contrôle interne répondant à la réglementation en vigueur.

Ce dispositif couvre les cinq macro-processus du Groupe IRCEM.

Une politique de contrôle interne définit les règles et les moyens mis en œuvre pour assurer et maintenir l'efficacité du système de contrôle interne.

La politique de contrôle interne permet de :

- Définir l'organisation du système de contrôle interne ;
- Présenter le cadre du contrôle interne ;
- Décrire les rôles et responsabilités des parties prenantes dans le contrôle interne ;
- Décrire les reportings réalisés par le responsable du Contrôle Interne.

Ce dispositif s'articule autour d'un dispositif de contrôle reposant sur 3 niveaux (comme décrit ci-dessous).

### Approche par les risques

Le dispositif de contrôle interne s'inscrit dans le cadre du dispositif global de gestion des risques mis en œuvre au sein du Groupe IRCEM. Il se base sur l'univers des risques du Groupe.

Le référentiel de gestion des risques retenu par le Groupe IRCEM est l'ISO 31000.

Concernant les risques opérationnels, ils sont suivis lors d'échanges avec chaque pilote propriétaire de risque et via la mise en œuvre d'un tableau de bord trimestriel regroupant les indicateurs de risques (« cartographie tous risques »). Ce tableau de bord permet d'assurer une vision dynamique en matière

de suivi des risques (identification, documentation, valorisation des indicateurs de risques et chiffres clés, analyse et mise en œuvre de plans d'actions).

Le suivi selon ces différents axes permet de :

- Apporter un éclairage global quant au niveau de maîtrise des risques de notre cartographie ;
- Proposer si besoin une évolution de l'évaluation des risques afin de mettre à jour la cartographie ;
- Analyser et identifier des plans d'actions idoines devant être déclinés.

# Dispositif et plan de contrôle

Le dispositif de contrôle s’articule autour de :

## **CONTROLES OPERATIONNELS DE PREMIER NIVEAU**

Dans chaque Direction concernée, des contrôles de premier niveau sont prévus, mis en œuvre et suivis régulièrement via la formalisation de plans de contrôle. Les résultats obtenus sont analysés trimestriellement dans le cadre de « Réunions Performance de processus » pour permettre une meilleure réactivité dans la mise en œuvre d’actions correctives et/ou préventives issues de ces analyses.

Ces contrôles opérationnels de premier niveau sont tracés dans un outil interne déployé afin de centraliser et de sécuriser l’enregistrement et le suivi des campagnes de contrôle.

## **CONTROLES DE SECOND NIVEAU**

Le plan de contrôle interne de second niveau est formalisé sur la base de la cartographie des risques opérationnels et de l’univers des risques. Il

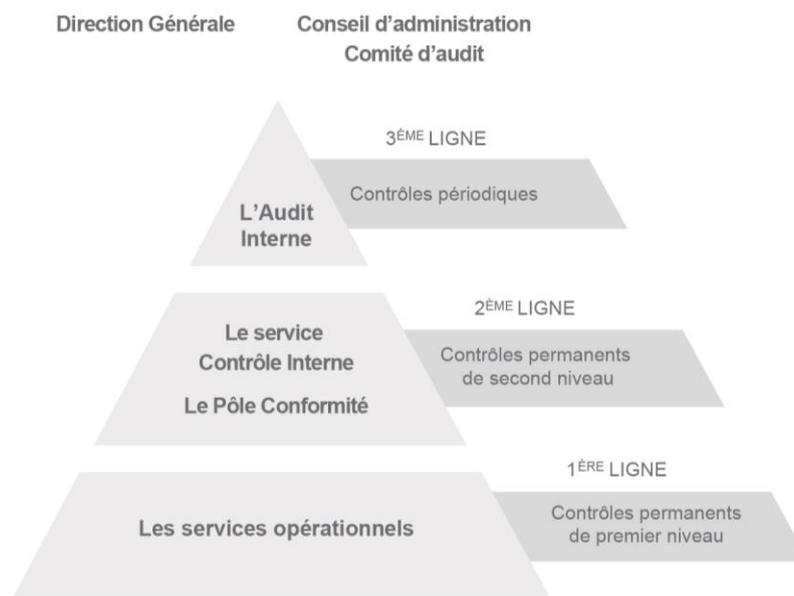
comporte des contrôles complémentaires en fonction des besoins identifiés en cours d’exercice. En lien avec les cartographies des risques opérationnels et des risques de non-conformité en vigueur, des contrôles clés ont été définis. Chaque test est enregistré et fait l’objet d’un reporting. Les résultats sont présentés aux propriétaires de risques lors de réunions de validation durant lesquelles les actions à mettre en œuvre sont validées. Le suivi des actions s’effectue trimestriellement.

Les contrôles réalisés permettent d’évaluer le niveau de maîtrise des risques en complément des indicateurs de risques suivis trimestriellement.

Ces contrôles ont donné lieu à la formalisation et la mise en œuvre de plans d’actions dédiés à l’amélioration du dispositif de maîtrise.

## **AUDIT INTERNE**

Les activités d’audit sont réalisées dans le cadre du code déontologique et des normes professionnelles de l’Audit Interne. Ce dispositif est décrit dans la partie dédiée du présent rapport.



## Organisation et reporting

Les rôles et responsabilités des acteurs intervenant sur le processus sont décrits dans la politique dédiée au Contrôle interne.

Le responsable du Contrôle Interne reporte au Directeur Général Délégué de la SGAPS IRCHEM, à la Direction Générale, au Comité d'Audit et au Conseil d'administration.

## Rôle spécifique de la fonction conformité

La SGAPS IRCHEM a adopté une politique de vérification de la conformité de ses activités sur l'ensemble du périmètre assurantiel. Cette politique décrit les principes, rôles et responsabilités, processus et procédures mis en œuvre par le Groupe assurantiel dans le cadre de la vérification de la conformité.

Elle s'inscrit dans le cadre de la vérification de la conformité aux règles définies par la législation et par les règles internes du Groupe Assurantiel.

L'objectif de cette politique est de :

- Décrire la gouvernance, les rôles, responsabilité et les compétences liées à la vérification de la conformité ;
- Décrire le processus et les méthodes mises en œuvre dans le cadre de la vérification de la conformité ;
- Présenter les domaines de non-conformité,
- Présenter le plan de conformité et la matrice de conformité,
- Mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires pour éviter le risque de non-conformité ;
- Présenter les reporting mis en place par la fonction de vérification de la conformité.

Elle se décline au sein de la SGAPS IRCHEM par un programme de conformité, qui est un plan de mise en œuvre permettant de :

- Réaliser une veille des dispositifs législatifs, réglementaires et administratifs afférant aux activités de la SGAPS IRCHEM et de ses membres affiliés ;
- Conseiller les dirigeants effectifs et le Conseil d'Administration sur toutes les questions relatives aux respects des dispositions législatives, réglementaires et administratives ;

- Formaliser la définition des domaines de conformité à surveiller ;
- Identifier les processus porteurs de risques de non-conformité ;
- Assurer une déclinaison des plans de contrôle dans les métiers.

Elle assure la remise annuelle à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) des questionnaires obligatoires auxquels sont soumis la SGAPS IRCHEM et ses membres affiliés :

- Questionnaire relatif au dispositif de prévention du blanchiment de capitaux et du financement des activités terroristes (LCB-FT) ;
- Questionnaire sur leurs pratiques commerciales et sur la protection de la clientèle.

Ces questionnaires établis pour chaque entité concernée et validés par un dirigeant effectif contribuent à l'évaluation des risques de non-conformité du dispositif interne de LCB-FT ainsi qu'en matière de protection de la clientèle ainsi qu'à la détection des points d'attention pour lesquels un plan d'actions sera proposé et suivi par la responsable fonction clé.

La fonction de vérification de la conformité est tenue de manière indépendante par une personne disposant de moyens nécessaires et appropriés, et de l'expertise adéquate pour réaliser ses travaux. Elle reporte directement au Conseil d'Administration et au Comité d'Audit au moins une fois par an afin de réaliser un bilan des activités mises en œuvre et d'exposer le cas échéant les risques de non-conformité rencontrés et/ou qui font l'objet de plans d'action.

## **B.5. FONCTION D'AUDIT INTERNE**

La fonction audit interne a pour objectif d'éclairer la gouvernance sur les dispositifs de maîtrise de risques existants. La fonction clé audit interne est strictement indépendante des fonctions qu'elle contrôle et dispose d'un droit d'accès à toutes les informations nécessaires à l'exercice de ses responsabilités. Le responsable de cette fonction participe au Comité d'audit de la SGAPS. Il reporte directement à ce Comité d'Audit et a un accès direct au Conseil d'Administration.

Une politique d'audit interne a été rédigée et fixe le cadre de la fonction audit interne.

Dans le respect de cette politique, la fonction audit interne s'appuie sur un processus de revue du système de gestion des risques, du système de contrôle interne et de la gouvernance.

Ce processus est décliné au travers d'un plan d'audit approuvé par le Conseil d'Administration.

Les résultats des missions ainsi que le suivi des principales recommandations sont présentés à chaque réunion du Comité d'audit.

Un rapport annuel de la fonction clé audit interne est réalisé chaque année et détaille les résultats de ces travaux. Ce rapport est présenté en Comité d'audit et en Conseil d'Administration.

## **B.6. FONCTION ACTUARIELLE**

### **Missions de la fonction actuarielle**

La fonction clé actuarielle a notamment pour missions de :

- Coordonner, superviser et garantir le calcul des provisions techniques ;
- Emettre un avis sur le calcul des provisions, la politique de souscription et la politique de réassurance ;
- Contribuer à la modélisation des risques.

### **Conclusions du rapport de la fonction actuarielle**

Le rapport 2023 de la fonction actuarielle, basé sur les travaux de clôture annuelle 31/12/2022, est décliné selon les chapitres suivants :

- Souscription : présentation des garanties proposées, faits notables de l'exercice, analyse de sinistralité, et avis sur la politique de souscription ;
- Réassurance : description du programme en vigueur, données clés, gestion des risques, et avis sur la politique de réassurance) ;
- Provisions techniques : cartographie des provisions, méthodologies d'évaluation, hypothèses et conclusions ;
- Qualité des données ;
- Contribution au système de gestion des risques.

Le rapport 2023 conclut :

- A l'adéquation des politiques de souscription et de réassurance ;
- A l'adéquation des méthodologies, des modèles et des hypothèses utilisés dans le calcul des provisions techniques ;
- A la suffisance et à la qualité des données utilisées dans le calcul des provisions techniques ;
- Enfin, le rapport établit des recommandations pour l'ensemble de la SGAPS IRCEM, qui seront suivies en 2024.

## B.7. SOUS-TRAITANCE

La SGAPS IRCEM et ses organismes affiliés ont recours à de la sous-traitance sur tout ou partie des domaines suivants :

- La gestion des cotisations et du recouvrement des accords obligatoires ;
- La gestion des prestations santé ;
- L'hébergement du système Informatique ;
- La gestion financière et la gestion des actifs.

La Directive Solvabilité II fixe des règles de contrôle vis à vis des sous-traitants, dans ce cadre, la SGAPS IRCEM a formalisé une politique et un dispositif de suivi de la sous-traitance.

Cette politique fixe le cadre qui vise à :

- Définir une activité critique ou importante pour la SGAPS IRCEM ;
- Définir le processus et les étapes de sélection des sous-traitants ;
- Définir les prérequis nécessaires contenus dans l'accord de sous-traitance ;
- Mettre en place des procédures de contrôle permettant de gérer le risque de défaillance d'un sous-traitant.

Ainsi la SGAPS IRCEM a mis en œuvre un dispositif de suivi des contrôles chez ses sous-traitants en fonction d'une approche par les risques. Ce dispositif de contrôle s'appuie sur :

- La cartographie des risques chez le sous-traitant ;
- La mise en œuvre de contrôles opérationnels et de contrôles de second niveau ;
- Le suivi de recommandations à l'issue de la revue des contrôles.

Ce dispositif est complété si besoin par une revue de l'audit interne.

## B.8. AUTRES INFORMATIONS

Aucune autre information importante ou qualifiée comme telle par la SGAPS IRCEM susceptible d'impacter le système de gouvernance n'est à mentionner.

# C

## PROFIL DE RISQUE

C.1 Risque de souscription .....	34
C.2 Risque de marché.....	366
C.3 Risque de crédit .....	37
C.4 Risque de liquidité .....	388
C.5 Risque opérationnel .....	39
C.6 Autres risques importants .....	40
C.7 Autres informations.....	40

# PROFIL DE RISQUE

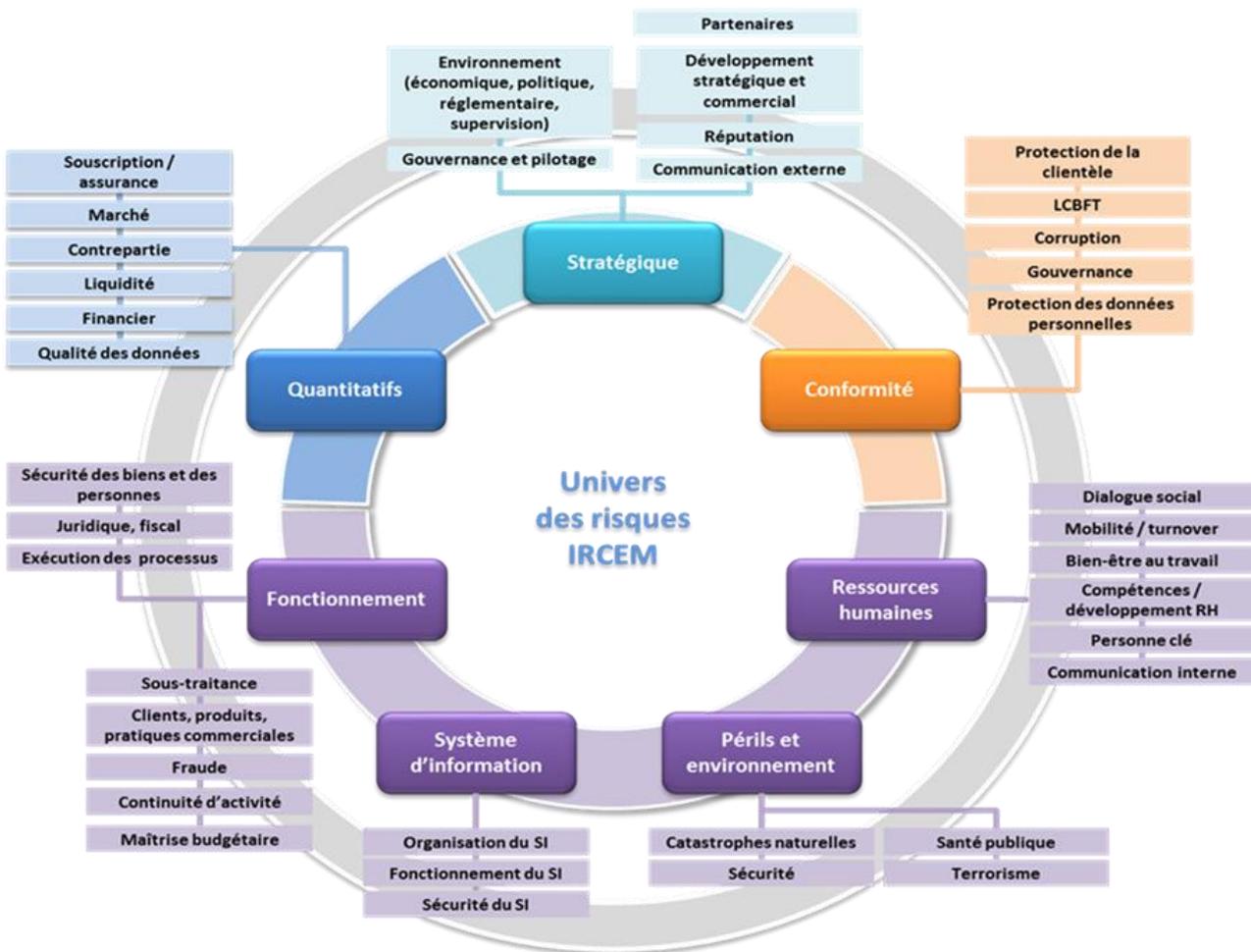
Le profil de risque de la SGAPS IRCEM se compose des risques issus de la formule standard et des autres risques identifiés dans le cadre de l'exercice ORSA.

Le profil de risque de la SGAPS IRCEM et de ses membres affiliés est appréhendé de la manière suivante :



Le profil de risque 2023 de la SGAPS IRCEM est stable par rapport à 2022. Les risques les plus importants sont le risque de marché et le risque de souscription santé.

La SGAPS IRCEM a défini son univers des risques de la manière suivante :



## C.1. RISQUE DE SOUSCRIPTION

### Appréhension du risque de souscription

Le risque de souscription et de provisionnement de la SGAPS IRCÉM correspond au risque de perte financière découlant d'une tarification ou d'un provisionnement inadapté à la garantie sous-jacente (les cotisations ne permettent pas de couvrir les prestations et frais de l'organisme ou les provisions ne permettent pas de couvrir les prestations afférentes).

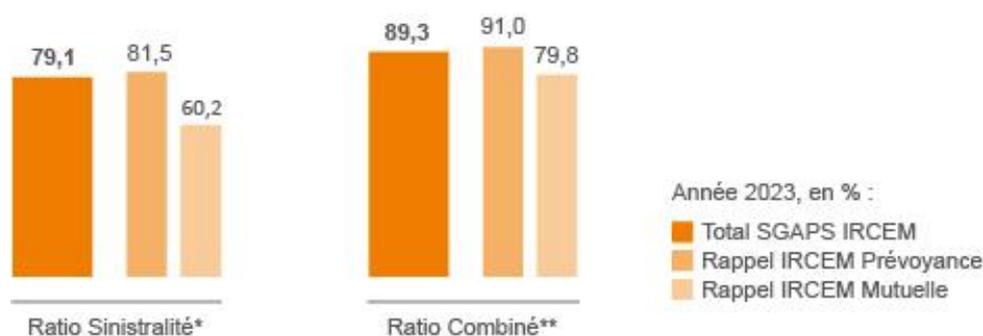
Le risque de souscription et de provisionnement de la SGAPS IRCÉM est lié aux activités prévoyance et santé de ses membres. Il est évalué conformément aux principes de la formule standard. Le montant du SCR de la SGAPS IRCÉM est de 299,7 M€. Concernant le risque de souscription, il s'établit à 39,2 M€ pour le SCR Vie et 148,5 M€ pour le SCR Santé.

### Mesure du risque de souscription et risques majeurs

Le suivi de l'activité de souscription est réalisé au moyen de la mise en place de tableaux de bord.

Les principaux indicateurs sont :

- L'évolution du portefeuille (montant de cotisations) : +4,8% ;
- Les écarts entre les provisions estimées et les prestations constatées ;
- Le ratio de sinistralité et le ratio combiné.



\* (Charges de Sinistres + Provisions / Cotisations Acquises)

\*\* (Charges de Sinistres + Provisions / Cotisations Acquises) + (Frais / Cotisations Emises)

Ces deux ratios tiennent compte de retraitements liés à la combinaison des comptes.

Au regard du risque de souscription, la SGAPS IRCÉM est particulièrement sensible à la fréquence d'arrêt de travail et à la probabilité de passage en invalidité.

## Maîtrise du risque de souscription

Les principales techniques d'atténuation du risque de souscription sont :

- **La politique de souscription et de provisionnement** : La SGAPS IRCEM souscrit exclusivement des risques qu'elle maîtrise et est en mesure d'évaluer et contrôler. Elle évalue et maîtrise ses risques au travers de la politique de souscription et de provisionnement qui fixe un cadre et les limites de risques.
- **L'étude annuelle de politique tarifaire** : L'étude annuelle de politique tarifaire permet d'étudier l'équilibre du portefeuille et le cas échéant, de procéder aux ajustements tarifaires nécessaires.
- **Le programme de réassurance** : La SGAPS IRCEM met en œuvre une politique triennale de couverture des risques par un programme de réassurance couvrant ses risques.

Par ailleurs, la sensibilité au risque de souscription est testée par le processus ORSA par les scénarios d'augmentation de la sinistralité et perte brutale de chiffre d'affaires.

Les résultats de ces tests sont présentés dans le rapport ORSA annuel et démontrent la résistance de l'organisme à ces chocs adverses.

## C.2. RISQUE DE MARCHÉ

### Appréhension du risque de marché

Le risque de marché correspond à l'impact sur les fonds propres de la SGAPS IRCEM de mouvements défavorables liés aux investissements.

La SGAPS IRCEM respecte le principe de la personne prudente via la mise en place d'une organisation et un règlement financier interne permettant une gestion prudente en matière d'investissement.

Cette famille de risque est largement dominante dans le profil de risque de la SGAPS IRCEM.

Du fait de ses investissements, la SGAPS IRCEM est exposée aux risques de marché suivants :

- **Le risque de taux** : ce risque existe pour des produits sensibles aux taux d'intérêt.
- **Le risque actions** : ce risque correspond aux variations du cours des actions détenues.
- **Le risque immobilier** : ce risque correspond à la variation du prix ou de la valorisation d'un actif consécutif à une évolution défavorable du prix de l'immobilier.
- **Le risque de spread** : le risque de spread correspond à l'écart entre une obligation émise par une entreprise, une collectivité territoriale ou un organisme et un emprunt d'État théorique qui aurait les mêmes flux financiers.
- **Le risque de concentration et de liquidité** : ce risque provient de la concentration d'un portefeuille sur un même groupe d'émetteurs.
- **Le risque de change** : il s'agit du risque de variation à la hausse ou à la baisse des devises étrangères.

### Mesure du risque de marché et risques majeurs

La SGAPS IRCEM a mis en œuvre un processus de contrôle afin de vérifier le respect du principe de la personne prudente. Le contrôle des limites opérationnelles fait l'objet d'un reporting régulier au comité des risques, actif-passif, solvabilité ainsi qu'au Conseil d'Administration.

Les principaux indicateurs sont :

- L'allocation stratégique des investissements validée par le Conseil d'Administration.
- Le coût d'un euro de placement en termes de SCR.
- L'évolution des plus et moins-values latentes et rendement par type d'actifs
- L'évolution des notations des actifs en portefeuille.
- La concentration du portefeuille sur un secteur, pays ou zone géographique.

### Maîtrise du risque de marché

Les principaux dispositifs et techniques d'atténuation du risque de marché sont :

- **L'application de la personne prudente** : Le principe de la personne prudente s'applique au sein des membres affiliés de la SGAPS IRCEM. Ainsi, celle-ci n'a pas recours à des produits structurés complexes et priorise les produits financiers classiques. Les actifs sont investis de façon à garantir la sécurité et la liquidité de l'ensemble du portefeuille.
- **Le règlement financier** : La SGAPS IRCEM a rédigé un règlement financier interne qui définit les règles d'investissements, les limites et quotas. Il est validé par le Conseil d'Administration après avoir été présenté au comité des risques, actif-passif, solvabilité. Le règlement financier la SGAPS IRCEM ne prévoit pas l'utilisation des instruments dérivés pour la réduction des risques.
- **Le recours à des organismes de placement collectif** : Les actifs font l'objet d'une diversification appropriée de façon à éviter une dépendance excessive sur un émetteur / groupe d'émetteurs ou une classe d'investissement.

Les résultats des scénarios de stress démontrent la résistance de l'organisme à ces chocs adverses.

## C.3. RISQUE DE CREDIT

### Appréhension du risque de crédit et de contrepartie

Le risque de crédit correspond à la mesure de l'impact sur les fonds propres de mouvements défavorables liés au défaut de l'ensemble des tiers auprès desquels l'organisme présente une créance ou dispose d'une garantie.

Ce risque de défaut peut provenir :

- Du non-paiement des créances détenues auprès de tiers ;
- Du défaut d'un réassureur ;
- Du défaut des banques au regard des liquidités détenues.

### Mesure du risque de crédit et risques majeurs

La SGAPS IRCEM pilote son risque de crédit au travers de plusieurs indicateurs suivis régulièrement :

- La notation des banques ;
- La notation des réassureurs ;
- La concentration du portefeuille en termes de banques et de réassureurs ;
- Le suivi du paiement des créances des adhérents et des tiers.

### Maitrise du risque de contrepartie

Les principales techniques d'atténuation du risque de contrepartie concernent la réassurance.

Les réassureurs ayant dans leurs comptes, les titres utilisés en nantissement des provisions cédées, sont donc responsables de leurs qualités. La SGAPS IRCEM s'assure en revanche que la valeur du portefeuille nanti est supérieure au montant des provisions cédées. En cas d'insuffisance, une demande de nantissement complémentaire est adressée aux réassureurs.

## C.4. RISQUE DE LIQUIDITE

### Appréhension du risque de liquidité

L'article R352-1 du Code des assurances définit le risque de liquidité comme « le risque, pour les entreprises d'assurance et de réassurance, de ne pas pouvoir réaliser leurs investissements et autres actifs en vue d'honorer leurs engagements financiers au moment où ceux-ci deviennent exigibles ».

Pour limiter ce risque, les membres affiliés de la SGAPS IRCCEM détiennent une trésorerie équivalente au moins au paiement de 6 mois de prestations.

### Mesure du risque de liquidité et risques majeurs

La majorité des placements, hors Immobilier, détenus par la SGAPS IRCCEM et ses membres affiliés présentent une liquidité quotidienne.

Pour ses engagements à court terme,

- L'évolution du montant des prestations réglées et provisionnées ;
- Les délais de règlement ;
- Le niveau de trésorerie ;
- La liquidité des placements détenus en portefeuille, sont suivis.

### Maîtrise du risque de liquidité

Afin de maîtriser le risque de liquidité, chacun des membres affiliés de la SGAPS IRCCEM, dans le cadre de sa gestion des placements s'assurent de disposer d'une poche d'actifs de court terme pouvant être vendus immédiatement afin de faire face à une potentielle impasse de trésorerie à court terme équivalent à au moins 6 mois de prestations.

## C.5. RISQUE OPERATIONNEL

### Appréhension du risque opérationnel

Le risque opérationnel correspond aux pertes potentielles qui pourraient résulter d'une défaillance au sein de l'organisme, défaillance qui pourrait être imputée à un défaut de contrôle interne. La SGAPS IRCEM a identifié les principaux risques opérationnels suivants :

- **Risques de non-conformité** (sanctions financières liées à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme ou bien encore la protection de la clientèle) ;
- **Risques juridiques** (frais juridiques engagés et amendes faisant suite à des litiges) ;
- **Risque de fraude interne et externe** ;
- **Risques d'exécution des opérations** (défaillance humaine, de contrôle, d'organisation, etc.) ;
- **Risque de défaillance des systèmes d'information** (indisponibilité ou latence des outils affectant la capacité de travail, etc.) ;
- **Risques liés à la qualité des prestations sous-traitées** (qualité et délai de gestion, etc.) ;
- **Risques relevant de la sécurité des biens et des personnes** (incendie, etc., affectant la disponibilité des collaborateurs et des locaux) ;
- **Risques de réputation** (dégradation de l'image de la SGAPS IRCEM par suite d'une mauvaise qualité de gestion ou un défaut de conseil lors de la commercialisation, à la qualité des produits) ;
- **Risques liés à l'évolution de l'environnement légal** (nouvelle réglementation affectant directement ou indirectement la capacité à maintenir une activité).

### Mesure du risque opérationnel

Au sein de la cartographie des risques, l'identification des risques opérationnels majeurs fait l'objet d'une analyse et donne lieu à des plans d'actions visant à restreindre ou éliminer les causes sous-jacentes.

Les risques opérationnels majeurs suivants ont été identifiés :

- **Risques juridiques et de non-conformité** ;
- **Risque de défaillance des systèmes d'information** ;
- **Risques liés à la qualité des prestations sous-traitées** ;
- **Risques de réputation.**

### Maîtrise du risque opérationnel

Pour encadrer et limiter ces risques opérationnels, la SGAPS IRCEM se repose sur son dispositif de contrôle interne présenté en B.4 de ce rapport. La cartographie des risques prévoit des actions de maîtrise des risques opérationnels.

Le suivi des risques est réalisé via la mise en œuvre d'un point semestriel de suivi avec chaque Directeur (propriétaire de risques). Ce suivi général intègre,

outre le suivi des risques avec les pilotes, les axes « incidents avérés » issus de la base « incidents », le suivi des recommandations majeures de l'audit interne, les résultats des contrôles de second niveau. Ce suivi permet d'apporter un éclairage quant au niveau de maîtrise des risques et ainsi, de proposer si besoin une évolution de l'évaluation des risques afin de mettre à jour la cartographie des risques.

## **C.6. AUTRES RISQUES IMPORTANTS**

Aucun autre risque important ou qualifié comme tel susceptible d'impacter le profil de risque présenté plus haut n'est à mentionner.

## **C.7. AUTRES INFORMATIONS**

Au-delà des aspects de rentabilité et de solvabilité, la SGAPS IRCEM accorde une importance particulière à sa responsabilité sociale à travers la prise en compte de critères d'investissements socialement responsables et également des investissements solidaires.

# D

## VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE

D.1 Actifs .....	422
D.2 Provisions techniques .....	433
D.3 Autres Passifs .....	44
D.4 Méthodes de valorisation alternatives .....	45
D.5 Autres informations .....	45

# VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE

## D.1. ACTIFS

### Présentation du bilan

Le Bilan actif en norme prudentielle, conformément aux états financiers Solvabilité II, se présente de la manière suivante :

Bilan actif	SGAPS IRCEM	IRCEM Prévoyance	IRCEM Mutuelle
Impôt différé actif	16 642 k€	14 738 k€	1 904 k€
Immobilier (usage propre)	5 082 k€	848 k€	0 k€
<b>Placements (autres que les actifs en représentation de contrats en UC ou indexés)</b>	<b>1 682 479 k€</b>	<b>1 638 878 k€</b>	<b>48 913 k€</b>
Immobilier (autre que pour usage propre)	0 k€	0 k€	0 k€
Participations	16 329 k€	21 207 k€	434 k€
Obligations	678 465 k€	656 364 k€	22 101 k€
Fonds d'investissement	867 696 k€	846 250 k€	21 446 k€
Dépôts autres que ceux assim. à de la trésorerie	119 989 k€	115 058 k€	4 931 k€
Provisions techniques cédées	152 756 k€	152 117 k€	4 206 k€
Créances nées d'opérations d'assurance	6 394 k€	7 303 k€	9 k€
Créances nées d'opérations de réassurance	19 001 k€	19 001 k€	1 676 k€
Autres créances (hors assurance)	28 851 k€	5 097 k€	968 k€
Trésorerie et équivalent trésorerie	68 336 k€	58 461 k€	9 875 k€
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	2 167 k€	2 099 k€	65 k€
<b>Total de l'actif</b>	<b>1 981 708 k€</b>	<b>1 898 543 k€</b>	<b>67 616 k€</b>

### Base générale de comptabilisation des actifs

Les **placements financiers** ont été valorisés à leur valeur de marché. Les coupons courus et les surcotes / décotes sont classés en bas de bilan dans le référentiel statutaire (norme comptable française) et annulés dans le référentiel Solvabilité II lors de la mise à la juste valeur.

Les **fonds d'investissements** sont valorisés à la valeur de marché ainsi que les obligations détenues. La valorisation est établie sur la base de la valeur liquidative en date du 31 décembre 2023 et issue d'un marché organisé.

## D.2. PROVISIONS TECHNIQUES

### Montant des provisions techniques et méthodologie

Les provisions techniques sont réparties de la manière suivante :

Bilan passif	SGAPS IRCEM	IRCEM Prévoyance	IRCEM Mutuelle
<b>Provisions techniques (similaire à la non-vie)</b>	<b>414 529 k€</b>	<b>412 184 k€</b>	<b>2543 k€</b>
Meilleure estimation	375 537 k€	373 450 k€	2 285 k€
Marge de risque	38 991 k€	38 734 k€	258 k€
<b>Provisions techniques santé (similaire à la vie)</b>	<b>315 526 k€</b>	<b>315 526 k€</b>	<b>0 k€</b>
Meilleure estimation	315 284 k€	315 284 k€	0 k€
Marge de risque	242 k€	242 k€	0 k€
<b>Provisions techniques vie (hors santé, UC ou indexés)</b>	<b>298 353 k€</b>	<b>278 959 k€</b>	<b>22 761 k€</b>
Meilleure estimation	288 821 k€	270 741 k€	21 447 k€
Marge de risque	9 532 k€	8 217 k€	1 314 k€
<b>Autres provisions techniques</b>	<b>0 k€</b>	<b>0 k€</b>	<b>0 k€</b>
<b>Total du passif : provisions techniques</b>	<b>1 028 408 k€</b>	<b>1 006 669 k€</b>	<b>25 304 k€</b>

Les provisions techniques prudentielles sont définies comme le montant qu'une entreprise d'assurance ou de réassurance devrait payer en cas de transfert de ses obligations contractuelles à une autre entreprise.

Elles comportent deux composantes :

- **la meilleure estimation des engagements d'assurance** correspond à la moyenne probabilisée des flux de trésorerie futurs. Elle est calculée brute de réassurance en distinguant les provisions de primes et les provisions de sinistres ;
- **la marge de risque** correspond au coût que représente la mobilisation d'un montant de fonds propres égal au capital de solvabilité requis nécessaire pour faire face aux engagements.

Selon la typologie des garanties, les méthodes actuarielles reconnues par la profession sont appliquées.

Ces méthodes permettent de calculer le Best Estimate (la meilleure estimation) pour calculer les provisions. En ce qui concerne le Best Estimate de Primes, celui-ci est estimé par projection de l'activité sur une année hors affaires nouvelles.

L'actualisation des flux ainsi obtenus est menée par la courbe des taux sans risque de l'EIOPA. Au Best Estimate est ajoutée une marge pour risque déterminée à partir de méthodes dites proxies proposées par l'EIOPA.

Pour information, la SGAPS IRCEM n'utilise pas :

- d'ajustements égalisateurs (de la courbe des taux sans risque) ;
- de correction pour volatilité (de la courbe des taux sans risque) ;
- de mesures transitoires « taux » et « provisions ».

## D.3. AUTRES PASSIFS

### Montant des autres passifs et méthodologie

Les autres passifs, se présentent de la manière suivante :

Autres passifs	SGAPS IRCEM	IRCEM Prévoyance	IRCEM Mutuelle
Provisions autres que les provisions techniques	245 k€	190 k€	55 k€
Impôts différés passifs	17 241 k€	14 738 k€	2 502 k€
Dettes envers les établissements de crédit	5 990 k€	0 k€	5 990 k€
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	196 167 k€	192 489 k€	3 678 k€
Dettes nées d'opérations d'assurance	203 k€	1 878 k€	0 k€
Dettes nées d'opérations de réassurance	4 884 k€	4 417 k€	1 385 k€
Autres dettes (non liées aux opérations d'assurance)	86 865 k€	72 234 k€	1 941 k€
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	9 275 k€	9 271 k€	4 k€
<b>Total</b>	<b>320 869 k€</b>	<b>295 218 k€</b>	<b>15 555 k€</b>

Pour IRCEM Prévoyance, les « autres passifs » comportent essentiellement les fonds sociaux et réserves générales, ainsi que les impôts différés passifs.

Pour IRCEM Mutuelle, il s'agit essentiellement des dettes diverses, des dettes nées d'opérations de réassurance, ainsi que des impôts différés passifs.

## D.4. METHODES DE VALORISATION ALTERNATIVES

La SGAPS IRCEM n'utilise aucune méthode de valorisation alternative autre que celles prévues par la réglementation et présentées ci-dessus.

## D.5. AUTRES INFORMATIONS

En synthèse des informations communiquées dans les parties D.1 (Actif), D.2 (Provisions techniques) et D.3 (Autres passifs) :

Bilan synthétique	SGAPS IRCEM	IRCEM Prévoyance	IRCEM Mutuelle
Actifs	1 981 708 k€	1 898 543 k€	67 616 k€
Provisions techniques brutes	1 028 408 k€	1 006 669 k€	25 304 k€
Autres passifs	320 869 k€	295 218 k€	15 555 k€
<b>Fonds propres</b>	<b>632 431 k€</b>	<b>596 656 k€</b>	<b>26 757 k€</b>

# E

## GESTION DU CAPITAL

E.1 Fonds propres.....	477
E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis .....	488
E.3 Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée .....	
dans le calcul du capital de solvabilité requis .....	50
E.4 Différence entre la formule standard et tout modèle interne utilisé .....	500
E.5 Non-respect du capital de solvabilité requis et non-respect du minimum ...	
de capital requis .....	500
E.6 Autres informations.....	500

# GESTION DU CAPITAL

## E.1. FONDS PROPRES

La gestion des fonds propres de la SGAPS IRCEM et de ses membres affiliés est revue annuellement par le Conseil d'Administration qui prend connaissance de la couverture de la marge et des résultats des scénarios prospectifs qu'il approuve sur un horizon de 5 ans. La politique de gestion des fonds propres est précisée dans la politique du même nom.

Comme détaillé dans la section D, les fonds propres sont déterminés par la différence entre l'actif et le passif.

### Structure des fonds propres

La structure des fonds propres se présente de la manière suivante :

Structure des fonds propres	SGAPS IRCEM	IRCEM Prévoyance	IRCEM Mutuelle
Fonds d'établissement	6 000 k€	3 000 k€	3 000 k€
Réserves statutaires	836 125 k€	760 205 k€	22 212 k€
<b>Fonds propres S1</b>	<b>842 125 k€</b>	<b>763 205 k€</b>	<b>25 212 k€</b>
Réserve de réconciliation	-209 694 k€	-166 549 k€	1 545 k€
<b>Fonds propres S2</b>	<b>632 431 k€</b>	<b>596 656 k€</b>	<b>26 757 k€</b>

### Passifs subordonnés

La SGAPS IRCEM n'a pas à ce jour de passifs subordonnés.

### Fonds propres éligibles et disponibles

Structure des fonds propres	SGAPS IRCEM	IRCEM Prévoyance	IRCEM Mutuelle
Total des fonds propres disponibles/éligibles pour couvrir le SCR et le MCR	632 431 k€	596 656 k€	26 757 k€
Capital de solvabilité requis	299 654 k€	290 749 k€	9 271 k€
Minimum de capital requis	83 911 k€	77 211 k€	6 700 k€
<b>Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis</b>	<b>211 %</b>	<b>205 %</b>	<b>289 %</b>
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	754 %	773 %	399 %

Ces deux ratios sont satisfaisants au regard de la législation qui demande aux organismes une couverture au-delà de 100%. Leur valeur est conforme aux valeurs attendues dans les indicateurs de suivi des risques de l'ORSA.

## E.2. CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS ET MINIMUM DE CAPITAL REQUIS

Le capital de solvabilité requis (*Solvability Capital Requirement* soit SCR) de la SGAPS IRCEM est calculé selon la formule standard et aucune simplification ni mesures transitoires ou paramètre propre à la SGAPS IRCEM n'ont été utilisées pour les besoins du calcul du SCR.

### Capital de solvabilité requis

Le capital de solvabilité requis (SCR) se décompose de la manière suivante :

Décomposition du SCR	SGAPS IRCEM	IRCEM Prévoyance	IRCEM Mutuelle
SCR de marché	195 918 k€	191 111 k€	5 867 k€
SCR de défaut	16 537 k€	12 428 k€	705 k€
SCR vie	39 239 k€	37 581 k€	3 211 k€
SCR santé	148 464 k€	146 162 k€	2 660 k€
SCR non vie	0 k€	0 k€	0 k€
SCR incorporels	0 k€	0 k€	0 k€
Effet de diversification	-105 691 k€	-100 774 k€	-3 615 k€
<b>BSCR</b>	<b>294 466 k€</b>	<b>286 508 k€</b>	<b>8 829 k€</b>
Ajustement	-10 286 k€	-9 600 k€	-598 k€
SCR opérationnel	13 985 k€	13 841 k€	1 041 k€
SCR entités non-financières	1 489 k€	0 k€	0 k€
<b>SCR global</b>	<b>299 654 k€</b>	<b>290 749 k€</b>	<b>9 271 k€</b>

Le **SCR d'IRCEM Prévoyance** est de **290,7 M€** en 2023, contre 251,9 M€ en 2022.

Le **SCR d'IRCEM Mutuelle** est de **9,3 M€** en 2023, contre 8,6 M€ en 2022.

Pour la **SGAPS IRCEM**, la principale évolution 2023 concerne l'augmentation du SCR Marché de **+52,4 M€** (+37%).

Celle-ci est expliquée par de nouveaux investissements afin de réduire notre forte sous-exposition par rapport à notre allocation stratégique et, par le contexte actuel de hausse des marchés ainsi qu'à la réévaluation des paramètres de marché

## Minimum de Capital Requis

Le minimum de capital requis (*Minimum Capital Requirement* soit MCR) se décompose de la manière suivante :

Décomposition du MCR	SGAPS IRCEM	IRCEM Prévoyance	IRCEM Mutuelle
MCR Vie	83 911 k€	20 217 k€	530 k€
MCR Non-Vie	57 722 k€	56 993 k€	729 k€
<b>MCR linéaire</b>	<b>78 469 k€</b>	<b>77 211 k€</b>	<b>1 259 k€</b>
<b>MCR combiné</b>	<b>79 529 k€</b>	<b>77 211 k€</b>	<b>2 318 k€</b>
AMCR	6 700 k€	6 700 k€	6 700 k€
<b>MCR global</b>	<b>83 911 k€</b>	<b>77 211 k€</b>	<b>6 700 k€</b>

Le **MCR d'IRCEM Prévoyance** est de 77 M€ en 2023 (contre 63 M€ en 2022).

Le **MCR d'IRCEM Mutuelle** est de 6,7 M€ en 2023 (6,7 M€ en 2022). Il correspond au plancher absolu (AMCR) appliqué aux entités mixtes.

### **E.3. UTILISATION DU SOUS-MODULE « RISQUE SUR ACTIONS » FONDE SUR LA DUREE DANS LE CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS**

La SGAPS IRCEM n'utilise pas le sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du Capital de Solvabilité Requis.

### **E.4. DIFFERENCE ENTRE LA FORMULE STANDARD ET TOUT MODELE INTERNE UTILISE**

La SGAPS IRCEM et ses membres affiliés utilisent uniquement la formule standard pour leurs besoins de calcul du capital de solvabilité requis (SCR). Aucun calcul du capital de solvabilité requis n'est réalisé via un modèle interne, même partiellement.

### **E.5. NON-RESPECT DU CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS ET NON-RESPECT DU MINIMUM DE CAPITAL REQUIS**

Sur l'exercice 2023, la SGAPS IRCEM a respecté les exigences de capital minimum requis (MCR) et de capital de solvabilité requis (SCR).

### **E.6. AUTRES INFORMATIONS**

Aucune autre information n'est à mentionner.



# ANNEXES

QRT SGAPS IRCEM.....	55
QRT IRCEM PREVOYANCE.....	63
QRT IRCEM MUTUELLE.....	74

# ANNEXES

## QRT SGAPS IRCEM

### S.02.01.02 : Bilan prudentiel Actif

Actifs		Valeur
		Solvabilité II C0010
Immobilisations incorporelles	R0030	0 k€
Actifs d'impôts différés	R0040	16 642 k€
Excédent du régime de retraite	R0050	0 k€
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	5 082 k€
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	1 682 479 k€
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	0 k€
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	16 329 k€
Actions	R0100	0 k€
Actions – cotées	R0110	0 k€
Actions – non cotées	R0120	0 k€
Obligations	R0130	678 465 k€
Obligations d'État	R0140	299 947 k€
Obligations d'entreprise	R0150	350 726 k€
Titres structurés	R0160	27 793 k€
Titres garantis	R0170	0 k€
Organismes de placement collectif	R0180	867 696 k€
Produits dérivés	R0190	0 k€
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	119 989 k€
Autres investissements	R0210	0 k€
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	0 k€
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	0 k€
Avances sur police	R0240	0 k€
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	0 k€
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	0 k€
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	152 756 k€
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	59 021 k€
Non-vie hors santé	R0290	0 k€
Santé similaire à la non-vie	R0300	59 021 k€
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	93 735 k€
Santé similaire à la vie	R0320	76 659 k€
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	17 076 k€
Vie UC et indexés	R0340	0 k€
Dépôts auprès des cédantes	R0350	0 k€
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	6 394 k€
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	19 001 k€
Autres créances (hors assurance)	R0380	28 851 k€
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	0 k€
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	0 k€
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	68 336 k€
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	2 167 k€
<b>Total de l'actif</b>	<b>R0500</b>	<b>1 981 708 k€</b>

## S.02.01.02 : Bilan prudentiel Passif

<b>Passifs</b>		<b>C0010</b>
Provisions techniques non-vie	<b>R0510</b>	414 529 k€
Provisions techniques non-vie (hors santé)	<b>R0520</b>	0 k€
Provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0530</b>	0 k€
Meilleure estimation	<b>R0540</b>	0 k€
Marge de risque	<b>R0550</b>	0 k€
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	<b>R0560</b>	414 529 k€
Provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0570</b>	0 k€
Meilleure estimation	<b>R0580</b>	375 537 k€
Marge de risque	<b>R0590</b>	38 991 k€
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	<b>R0600</b>	613 879 k€
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	<b>R0610</b>	315 526 k€
Provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0620</b>	0 k€
Meilleure estimation	<b>R0630</b>	315 284 k€
Marge de risque	<b>R0640</b>	242 k€
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	<b>R0650</b>	298 353 k€
Provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0660</b>	0 k€
Meilleure estimation	<b>R0670</b>	288 821 k€
Marge de risque	<b>R0680</b>	9 532 k€
Provisions techniques UC et indexés	<b>R0690</b>	0 k€
Provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0700</b>	0 k€
Meilleure estimation	<b>R0710</b>	0 k€
Marge de risque	<b>R0720</b>	0 k€
Passifs éventuels	<b>R0740</b>	0 k€
Provisions autres que les provisions techniques	<b>R0750</b>	245 k€
Provisions pour retraite	<b>R0760</b>	0 k€
Dépôts des réassureurs	<b>R0770</b>	0 k€
Passifs d'impôts différés	<b>R0780</b>	17 241 k€
Produits dérivés	<b>R0790</b>	0 k€
Dettes envers des établissements de crédit	<b>R0800</b>	5 990 k€
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	<b>R0810</b>	196 167 k€
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	<b>R0820</b>	203 k€
Dettes nées d'opérations de réassurance	<b>R0830</b>	4 884 k€
Autres dettes (hors assurance)	<b>R0840</b>	86 865 k€
Passifs subordonnés	<b>R0850</b>	0 k€
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	<b>R0860</b>	0 k€
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	<b>R0870</b>	0 k€
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	<b>R0880</b>	9 275 k€
<b>Total du passif</b>	<b>R0900</b>	<b>1 349 277 k€</b>
<b>Excédent d'actif sur passif</b>	<b>R1000</b>	<b>632 431 k€</b>

**S.05.01.02 : Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité : Non-vie**

	Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)										Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance non proportionnelle acceptée)				Total		
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140		C0150	C0160
<b>Primes émises</b>																	
Brut – assurance directe	R0110	11 555 k€	232 046 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	243 601 k€
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Brut – Réassurance non proportionnelle	R0130	0 k€	46 089 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	46 089 k€							
Part des réassureurs	R0140	0 k€	185 957 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	185 957 k€
<b>Net</b>	R0200	11 555 k€	185 957 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	197 512 k€
<b>Primes acquises</b>																	
Brut – assurance directe	R0210	0 k€	234 784 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	234 784 k€
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Brut – Réassurance non proportionnelle	R0230	0 k€	46 583 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	46 583 k€							
Part des réassureurs	R0240	0 k€	188 202 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	188 202 k€
<b>Net</b>	R0300	11 555 k€	188 202 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	199 757 k€
<b>Charge des sinistres</b>																	
Brut – assurance directe	R0310	9 145 k€	136 054 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	145 199 k€
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Brut – Réassurance non proportionnelle	R0330	0 k€	24 784 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	24 784 k€							
Part des réassureurs	R0340	0 k€	111 270 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	111 270 k€
<b>Net</b>	R0400	9 145 k€	12 656 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	14 668 k€							
<b>Dépenses engagées</b>	R0550	2 012 k€	12 656 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	14 668 k€							
<b>Autres dépenses</b>	R1200	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
<b>Total des dépenses</b>	R1300	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	16 210 k€

**S.05.01.02 :** Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité : Vie

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	Total
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
<b>Primes émises</b>										
Brut	<b>R1410</b>	0 k€	2 331 k€	0 k€	126 478 k€	0 k€	0 k€	0 k€	5 114 k€	133 922 k€
Part des réassureurs	<b>R1420</b>	0 k€	0 k€	0 k€	8 160 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	8 160 k€
<b>Net</b>	<b>R1500</b>	<b>0 k€</b>	<b>2 331 k€</b>	<b>0 k€</b>	<b>118 317 k€</b>	<b>0 k€</b>	<b>0 k€</b>	<b>0 k€</b>	<b>5 114 k€</b>	<b>125 762 k€</b>
<b>Primes acquises</b>										
Brut	<b>R1510</b>	0 k€	2 331 k€	0 k€	127 955 k€	0 k€	0 k€	0 k€	5 135 k€	135 420 k€
Part des réassureurs	<b>R1520</b>	0 k€	0 k€	0 k€	8 258 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	8 258 k€
<b>Net</b>	<b>R1600</b>	<b>0 k€</b>	<b>2 331 k€</b>	<b>0 k€</b>	<b>119 697 k€</b>	<b>0 k€</b>	<b>0 k€</b>	<b>0 k€</b>	<b>5 135 k€</b>	<b>127 162 k€</b>
<b>Charge des sinistres</b>										
Brut	<b>R1610</b>	0 k€	1 697 k€	0 k€	98 871 k€	52 821 k€	0 k€	0 k€	2 460 k€	155 849 k€
Part des réassureurs	<b>R1620</b>	0 k€	0 k€	0 k€	3 685 k€	9 657 k€	0 k€	0 k€	0 k€	13 342 k€
<b>Net</b>	<b>R1700</b>	<b>0 k€</b>	<b>1 697 k€</b>	<b>0 k€</b>	<b>95 186 k€</b>	<b>43 164 k€</b>	<b>0 k€</b>	<b>0 k€</b>	<b>2 460 k€</b>	<b>142 507 k€</b>
<b>Dépenses engagées</b>	<b>R1900</b>	<b>0 k€</b>	<b>487 k€</b>	<b>0 k€</b>	<b>11 644 k€</b>	<b>3 578 k€</b>	<b>0 k€</b>	<b>0 k€</b>	<b>2 400 k€</b>	<b>18 109 k€</b>
<b>Autres dépenses</b>	<b>R2500</b>									<b>278 k€</b>
<b>Total des dépenses</b>	<b>R2600</b>									<b>18 387 k€</b>
<b>Montant total des rachats</b>	<b>R2700</b>	<b>0 k€</b>	<b>443 k€</b>	<b>0 k€</b>	<b>95 k€</b>	<b>0 k€</b>	<b>0 k€</b>	<b>0 k€</b>	<b>177 k€</b>	<b>715 k€</b>

**S.05.02.01** : Primes, sinistres et dépenses par pays

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) – engagements en non-vie					Total 5 principaux pays et pays	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
		R0010	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130
<b>Primes émises</b>								
Brut – assurance directe	R0110	243 601						243 601
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	0						0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130	0						0
Part des réassureurs	R0140	46 089						46 089
Net	R0200	197 512						197 512
<b>Primes acquises</b>								
Brut – assurance directe	R0210	246 339						246 339
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	0						0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230	0						0
Part des réassureurs	R0240	46 583						46 583
Net	R0300	199 757						199 757
<b>Charge des sinistres</b>								
Brut – assurance directe	R0310	145 199						145 199
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	0						0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330	0						0
Part des réassureurs	R0340	24 784						24 784
Net	R0400	120 416						120 416
<b>Dépenses engagées</b>	R0550	14 668						14 668
<b>Autres dépenses</b>	R1200							1 542
<b>Total des dépenses</b>	R1300							16 210

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) – engagements en vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine	
		C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
		R1400	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270
<b>Primes émises</b>								
Brut	R1410	133 922						133 922
Part des réassureurs	R1420	8 160						8 160
Net	R1500	125 762						125 762
<b>Primes acquises</b>								
Brut	R1510	135 420						135 420
Part des réassureurs	R1520	8 258						8 258
Net	R1600	127 162						127 162
<b>Charge des sinistres</b>								
Brut	R1610	155 849						155 849
Part des réassureurs	R1620	13 342						13 342
Net	R1700	142 507						142 507
<b>Dépenses engagées</b>	R1900	18 109						18 109
<b>Autres dépenses</b>	R2500							278
<b>Total des dépenses</b>	R2600							18 387

S.23.01.22 : Fonds propres

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers</b>						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	0 k€	0 k€		0 k€	
Capital en actions ordinaires appelé non versé non disponible au niveau du groupe	R0020	0 k€	0 k€		0 k€	
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	0 k€	0 k€		0 k€	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	6 000 k€	6 000 k€		0 k€	
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	0 k€		0 k€	0 k€	0 k€
Comptes mutualistes subordonnés non disponibles au niveau du groupe	R0060	0 k€		0 k€	0 k€	0 k€
Fonds excédentaires	R0070	0 k€	0 k€			
Fonds excédentaires non disponibles au niveau du groupe	R0080	0 k€	0 k€			
Actions de préférence	R0090	0 k€		0 k€	0 k€	0 k€
Actions de préférence non disponibles au niveau du groupe	R0100	0 k€		0 k€	0 k€	0 k€
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	0 k€		0 k€	0 k€	0 k€
Comptes de primes d'émission liés aux actions de préférence, non disponibles au niveau du groupe	R0120	0 k€		0 k€	0 k€	0 k€
Réserve de réconciliation	R0130	626 431 k€	626 431 k€			
Passifs subordonnés	R0140	0 k€		0 k€	0 k€	0 k€
Passifs subordonnés non disponibles au niveau du groupe	R0150	0 k€		0 k€	0 k€	0 k€
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	0 k€				0 k€
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets non disponibles au niveau du groupe	R0170	0 k€				0 k€
Autres éléments approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Fonds propres non disponibles relatifs à d'autres éléments de fonds propres approuvés par une autorité de contrôle	R0190	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Intérêts minoritaires (non déclarés dans le cadre d'un autre élément de fonds propres)	R0200	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Intérêts minoritaires non disponibles au niveau du groupe	R0210	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
<b>Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II</b>						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	0 k€	0 k€			
<b>Déductions</b>						
Déductions pour participations dans d'autres entreprises financières, y compris des entreprises non réglementées exerçant des activités financières	R0230	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
dont déduites conformément à l'article 228 de la directive 2009/138/CE	R0240	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Déductions pour les participations lorsque les informations sont indisponibles (article 229)	R0250	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Déduction pour les participations incluses par déduction et agrégation lorsqu'une combinaison de méthodes est utilisée	R0260	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Total des éléments de fonds propres non disponibles	R0270	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
<b>Total déductions</b>	R0280	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
<b>Total fonds propres de base après déductions</b>	R0290	632 431 k€	632 431 k€	0 k€	0 k€	0 k€
<b>Fonds propres auxiliaires</b>						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande	R0300	0 k€			0 k€	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310	0 k€			0 k€	
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320	0 k€			0 k€	0 k€
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350	0 k€				
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340	0			0 k€	
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360	0 k€			0 k€	
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, premier alinéa, de la directive 2009/138/CE	R0370	0 k€			0 k€	0 k€
Fonds propres auxiliaires non disponibles au niveau du groupe	R0380	0 k€			0 k€	0 k€
Autres fonds propres auxiliaires	R0390	0 k€			0 k€	0 k€
<b>Total fonds propres auxiliaires</b>	R0400	0 k€			0 k€	0 k€
<b>Fonds propres d'autres secteurs financiers</b>						
Établissements de crédit, entreprises d'investissement, établissements financiers, gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs	R0410	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	
Institution de retraite professionnelle	R0420	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	
Entités non réglementées exerçant des activités financières	R0430	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	
Total fonds propres d'autres secteurs financiers	R0440	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	
<b>Fonds propres en cas de recours à la méthode de déduction et d'agrégation, soit exclusivement, soit combinée à la première méthode</b>						
Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes R	R0450	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes nets des transactions intragroupe	R0460	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Total des fonds propres disponibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (à l'exclusion des fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par déduction et agrégation)	R0520	632 431 k€	632 431 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0530	632 431 k€	632 431 k€	0 k€	0 k€	
Total des fonds propres éligibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (à l'exclusion des fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par déduction et agrégation)	R0560	632 431 k€	632 431 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0570	632 431 k€	632 431 k€	0 k€	0 k€	
<b>Minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée</b>	R0610	83 911 k€				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée</b>	R0650	754%				
<b>Total des fonds propres éligibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe (y compris fonds propres des autres secteurs financiers et entreprises incluses par déduction et agrégation)</b>	R0660	632 431 k€	632 431 k€	0 k€	0 k€	0 k€
<b>Capital de solvabilité requis du groupe</b>	R0680	299 654 k€				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis du groupe (y compris autres secteurs financiers et entreprises incluses par déduction et agrégation)</b>	R0690	211%				
<b>Réserve de réconciliation</b>						
Excédent d'actif sur passif	R0700	632 431 k€				
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	0 k€				
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	0 k€				
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	6 000 k€				
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	0 k€				
Autres fonds propres non disponibles	R0750	0 k€				
<b>Réserve de réconciliation</b>	R0760	625 518 k€				
<b>Bénéfices attendus</b>						
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	7 748 k€				
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780	3 754 k€				
<b>Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)</b>	R0790	11 502 k€				

**S.25.01.22 :** Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications
		C0110	C0120
Risque de marché	<b>R0010</b>	195 918 k€	
Risque de défaut de la contrepartie	<b>R0020</b>	16 537 k€	
Risque de souscription en vie	<b>R0030</b>	39 239 k€	Simplifications -
Risque de souscription en santé	<b>R0040</b>	148 464 k€	
Risque de souscription en non-vie	<b>R0050</b>	0 k€	
Diversification	<b>R0060</b>	-105 691 k€	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	<b>R0070</b>	0 k€	
<b>Capital de solvabilité requis de base</b>	<b>R0100</b>	294 466 k€	

<b>Calcul du capital de solvabilité requis</b>		<b>C0100</b>
Risque opérationnel	<b>R0130</b>	13 985 k€
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	<b>R0140</b>	-9 709 k€
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	<b>R0150</b>	-577 k€
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	<b>R0160</b>	0 k€
<b>Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire</b>	<b>R0200</b>	298 164 k€
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	<b>R0210</b>	0 k€
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>R0220</b>	299 654 k€
<b>Autres informations sur le SCR</b>		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	<b>R0400</b>	0 k€
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	<b>R0410</b>	0 k€
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	<b>R0420</b>	0 k€
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	<b>R0430</b>	0 k€
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	<b>R0440</b>	0 k€
Minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	<b>R0470</b>	83 911 k€
<b>Informations sur les autres entités</b>		
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance)	<b>R0500</b>	0 k€
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) – Établissements de crédit, sociétés d'investissement et établissements financiers, gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, sociétés de gestion d'OPCVM	<b>R0510</b>	0 k€
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) – Institutions de retraite professionnelle	<b>R0520</b>	0 k€
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) – capital requis pour les entités non réglementées exerçant des activités financières	<b>R0530</b>	0 k€
Capital requis pour les exigences relatives aux participations ne donnant pas le contrôle	<b>R0540</b>	0 k€
Capital requis pour entreprises résiduelles	<b>R0550</b>	1 489 k€
<b>SCR global</b>		
SCR pour les entreprises incluses par déduction et agrégation	<b>R0560</b>	0 k€
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>R0570</b>	299 654 k€

**S.32.01.22 :** Entreprises dans le périmètre du Groupe

Pays	Code d'identification de l'entreprise	Type of code of the ID of the undertaking	Nom juridique de l'entreprise	Type d'entreprise	Forme juridique	Catégorie (mutuelle/non mutuelle)	Autorité de contrôle	Critères d'influence						Inclusion dans le contrôle de groupe	Calcul de solvabilité du groupe	
								% de port de capital	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Degré d'influence	Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe			Oui/Non
C0110	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260
FRANCE	LEI/969580E0K0WPAKKU6R45	LEI	IRECEM Prevoyances	Entreprise multibranches	Institution de prévoyance régie par le code de la mutualité	non mutuelle	ACPR	0%	100%	0%		Dominant	100%	Oui		Première méthode: consolidation intégrale
FRANCE	LEI/969580QZXEB0G3RJI87	LEI	IRECEM Mutuelle	Entreprise multibranches	Mutuelle régie par le code de la mutualité	mutuelle	ACPR	0%	100%	0%		Dominant	100%	Oui		Première méthode: consolidation intégrale
FRANCE	LEI/969580M9469PL8SDS21	LEI	Mutuelle OBILIERE DES NATIONS UNIES	Entreprise multibranches	Société civile immobilière	non mutuelle		0%	100%	0%		Dominant	100%	Oui		Première méthode: consolidation intégrale
FRANCE	LEI/969580MMLX2AH1VA9846	LEI	QUATERSPERANTO	Entreprise multibranches	Société par Actions	non mutuelle		0%	100%	0%		Dominant	100%	Oui		Première méthode: consolidation intégrale
FRANCE	SC/96958031V0VZDKJGLR08F R00000	SC	Fondation d'entreprise IRECEM	Entreprise multibranches	Unipersonnelle Association	non mutuelle		0%	100%	0%		Dominant	100%	Oui		Première méthode: consolidation intégrale
FRANCE	LEI/96958031V0VZDKJGLR09	LEI	SGAPS IRECEM	Entreprise multibranches	Société de Groupe Assurément de Protection Sociale	non mutuelle	ACPR	0%	100%	0%		Dominant	100%	Oui		Première méthode: consolidation intégrale

# QRT IRCEM PREVOYANCE

## S.02.01.02 : Bilan prudentiel Actif

Actifs		Valeur
		Solvabilité II C0010
Immobilisations incorporelles	R0030	0 k€
Actifs d'impôts différés	R0040	14 738 k€
Excédent du régime de retraite	R0050	0 k€
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	848 k€
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	1 638 878 k€
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	0 k€
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	21 207 k€
Actions	R0100	0 k€
Actions – cotées	R0110	0 k€
Actions – non cotées	R0120	0 k€
Obligations	R0130	656 364 k€
Obligations d'État	R0140	290 940 k€
Obligations d'entreprise	R0150	340 533 k€
Titres structurés	R0160	24 891 k€
Titres garantis	R0170	0 k€
Organismes de placement collectif	R0180	846 250 k€
Produits dérivés	R0190	0 k€
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	115 058 k€
Autres investissements	R0210	0 k€
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	0 k€
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	0 k€
Avances sur police	R0240	0 k€
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	0 k€
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	0 k€
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	152 117 k€
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	58 384 k€
Non-vie hors santé	R0290	0 k€
Santé similaire à la non-vie	R0300	58 384 k€
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	93 734 k€
Santé similaire à la vie	R0320	76 659 k€
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	17 075 k€
Vie UC et indexés	R0340	0 k€
Dépôts auprès des cédantes	R0350	0 k€
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	7 303 k€
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	19 001 k€
Autres créances (hors assurance)	R0380	5 097 k€
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	0 k€
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	0 k€
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	58 461 k€
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	2 099 k€
<b>Total de l'actif</b>	<b>R0500</b>	<b>1 898 543 k€</b>

**S.02.01.02 : Bilan prudentiel Passif**

<b>Passifs</b>		<b>C0010</b>
Provisions techniques non-vie	<b>R0510</b>	412 184 k€
Provisions techniques non-vie (hors santé)	<b>R0520</b>	0 k€
Provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0530</b>	0 k€
Meilleure estimation	<b>R0540</b>	0 k€
Marge de risque	<b>R0550</b>	0 k€
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	<b>R0560</b>	412 184 k€
Provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0570</b>	0 k€
Meilleure estimation	<b>R0580</b>	373 450 k€
Marge de risque	<b>R0590</b>	38 734 k€
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	<b>R0600</b>	594 485 k€
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	<b>R0610</b>	315 526 k€
Provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0620</b>	0 k€
Meilleure estimation	<b>R0630</b>	315 284 k€
Marge de risque	<b>R0640</b>	242 k€
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	<b>R0650</b>	278 959 k€
Provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0660</b>	0 k€
Meilleure estimation	<b>R0670</b>	270 741 k€
Marge de risque	<b>R0680</b>	8 217 k€
Provisions techniques UC et indexés	<b>R0690</b>	0 k€
Provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0700</b>	0 k€
Meilleure estimation	<b>R0710</b>	0 k€
Marge de risque	<b>R0720</b>	0 k€
Passifs éventuels	<b>R0740</b>	0 k€
Provisions autres que les provisions techniques	<b>R0750</b>	190 k€
Provisions pour retraite	<b>R0760</b>	0 k€
Dépôts des réassureurs	<b>R0770</b>	0 k€
Passifs d'impôts différés	<b>R0780</b>	14 738 k€
Produits dérivés	<b>R0790</b>	0 k€
Dettes envers des établissements de crédit	<b>R0800</b>	0 k€
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	<b>R0810</b>	192 489 k€
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	<b>R0820</b>	1 878 k€
Dettes nées d'opérations de réassurance	<b>R0830</b>	4 417 k€
Autres dettes (hors assurance)	<b>R0840</b>	72 234 k€
Passifs subordonnés	<b>R0850</b>	0 k€
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	<b>R0860</b>	0 k€
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	<b>R0870</b>	0 k€
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	<b>R0880</b>	9 271 k€
<b>Total du passif</b>	<b>R0900</b>	1 301 887 k€
<b>Excédent d'actif sur passif</b>	<b>R1000</b>	596 656 k€

**S.05.01.02 : Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité : Non-vie**

	Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)											Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle)				Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)				Total
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200			
<b>Primes émises</b>																				
Brut - assurance directe	0 k€	225 859 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	225 859 k€			
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	1 155 k€	13 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	1 168 k€			
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	0 k€	41 489 k€	0 k€	71 k€	0 k€	0 k€	0 k€	71 k€												
Part des réassureurs	1 155 k€	184 383 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	71 k€	0 k€	0 k€	0 k€	41 489 k€			
<b>Net</b>																	185 610 k€			
<b>Primes acquises</b>																				
Brut - assurance directe	0 k€	228 601 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	228 601 k€			
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	1 155 k€	12 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	71 k€	0 k€	0 k€	0 k€	1 168 k€			
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	0 k€	41 983 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	41 983 k€												
Part des réassureurs	1 155 k€	186 631 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	71 k€	0 k€	0 k€	0 k€	187 857 k€			
<b>Charge des sinistres</b>																				
Brut - assurance directe	0 k€	133 466 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	133 466 k€			
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	915 k€	2 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	916 k€			
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	0 k€	22 420 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	22 420 k€												
Part des réassureurs	915 k€	111 048 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	111 963 k€			
<b>Net</b>	205 k€	12 057 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	12 262 k€												
<b>Dépenses engagées</b>																				
Autres dépenses																	1 542 k€			
<b>Total des dépenses</b>																	13 804 k€			

**S.05.01.02** : Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité : Vie

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	Total
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
<b>Primes émises</b>	<b>AR1409</b>									
Brut	<b>R1410</b>	0 k€	0 k€	0 k€	116 139 k€	0 k€	0 k€	0 k€	5 114 k€	121 252 k€
Part des réassureurs	<b>R1420</b>	0 k€	0 k€	0 k€	8 160 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	8 160 k€
<b>Net</b>	<b>R1500</b>	<b>0 k€</b>	<b>0 k€</b>	<b>0 k€</b>	<b>107 978 k€</b>	<b>0 k€</b>	<b>0 k€</b>	<b>0 k€</b>	<b>5 114 k€</b>	<b>113 092 k€</b>
<b>Primes acquises</b>	<b>AR1509</b>									
Brut	<b>R1510</b>	0 k€	0 k€	0 k€	117 563 k€	0 k€	0 k€	0 k€	5 135 k€	122 698 k€
Part des réassureurs	<b>R1520</b>	0 k€	0 k€	0 k€	8 258 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	8 258 k€
<b>Net</b>	<b>R1600</b>	<b>0 k€</b>	<b>0 k€</b>	<b>0 k€</b>	<b>109 305 k€</b>	<b>0 k€</b>	<b>0 k€</b>	<b>0 k€</b>	<b>5 135 k€</b>	<b>114 440 k€</b>
<b>Charge des sinistres</b>	<b>AR1609</b>									
Brut	<b>R1610</b>	0 k€	0 k€	0 k€	40 573 k€	58 963 k€	0 k€	0 k€	2 363 k€	101 899 k€
Part des réassureurs	<b>R1620</b>	0 k€	0 k€	0 k€	4 598 k€	15 728 k€	0 k€	0 k€	0 k€	20 326 k€
<b>Net</b>	<b>R1700</b>	<b>0 k€</b>	<b>0 k€</b>	<b>0 k€</b>	<b>35 975 k€</b>	<b>43 235 k€</b>	<b>0 k€</b>	<b>0 k€</b>	<b>2 363 k€</b>	<b>81 573 k€</b>
<b>Dépenses engagées</b>	<b>R1900</b>	<b>0 k€</b>	<b>0 k€</b>	<b>0 k€</b>	<b>9 405 k€</b>	<b>5 687 k€</b>	<b>0 k€</b>	<b>0 k€</b>	<b>2 400 k€</b>	<b>17 492 k€</b>
<b>Autres dépenses</b>	<b>R2510</b>									<b>278 k€</b>
<b>Total des dépenses</b>	<b>R2600</b>									<b>17 771 k€</b>
<b>Montant des rachats</b>	<b>R2700</b>	<b>0 k€</b>	<b>0 k€</b>	<b>0 k€</b>	<b>95 k€</b>	<b>0 k€</b>	<b>0 k€</b>	<b>0 k€</b>	<b>177 k€</b>	<b>272 k€</b>

**S.05.02.01** : Primes, sinistres et dépenses par pays

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) – engagements en non-vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
		R0010	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130
<b>Primes émises</b>								
Brut – assurance directe	R0110	225 859 k€						225 859 k€
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	1 168 k€						1 168 k€
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130	71 k€						71 k€
Part des réassureurs	R0140	41 489 k€						41 489 k€
Net	R0200	185 610 k€						185 610 k€
<b>Primes acquises</b>								
Brut – assurance directe	R0210	228 601 k€						228 601 k€
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	1 168 k€						1 168 k€
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230	71 k€						71 k€
Part des réassureurs	R0240	41 983 k€						41 983 k€
Net	R0300	187 857 k€						187 857 k€
<b>Charge des sinistres</b>								
Brut – assurance directe	R0310	133 466 k€						133 466 k€
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	916 k€						916 k€
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330	0 k€						0 k€
Part des réassureurs	R0340	22 420 k€						22 420 k€
Net	R0400	111 963 k€						111 963 k€
<b>Dépenses engagées</b>	R0550	12 262 k€						12 262 k€
<b>Autres dépenses</b>	R1200							1 542 k€
<b>Total des dépenses</b>	R1300							13 804 k€

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) – engagements en vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine	
		C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
		R1400	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270
<b>Primes émises</b>								
Brut	R1410	121 252 k€						121 252 k€
<b>Part des réassureurs</b>	R1420	8 160 k€						8 160 k€
Net	R1500	113 092 k€						113 092 k€
<b>Primes acquises</b>								
Brut	R1510	122 698 k€						122 698 k€
Part des réassureurs	R1520	8 258 k€						8 258 k€
Net	R1600	114 440 k€						114 440 k€
<b>Charge des sinistres</b>								
Brut	R1610	101 899 k€						101 899 k€
<b>Part des réassureurs</b>	R1620	20 326 k€						20 326 k€
Net	R1700	81 573 k€						81 573 k€
<b>Dépenses engagées</b>	R1900	17 492 k€						17 492 k€
<b>Autres dépenses</b>	R2500							278 k€
<b>Total des dépenses</b>	R2600							17 771 k€
<b>Total des rachats</b>	R1900	272 k€						272 k€

**S.12.01.02** : Provisions techniques vie et santé SLT

	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte		Autres assurances vie		Rentes découlant des contrats d'assurance	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)	Assurance santé (assurance directe)		Rentes découlant des contrats d'assurance	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
		Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties				Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties			
	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0210
<b>R0010</b>	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
<b>R0020</b>	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>													
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout													
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>													
<b>Meilleure estimation</b>													
<b>Meilleure estimation brute</b>	1 781 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	265 594 k€	0 k€	270 741 k€	0 k€	0 k€	0 k€	315 284 k€	315 284 k€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	590 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	16 485 k€	0 k€	17 075 k€	0 k€	0 k€	0 k€	76 659 k€	76 659 k€
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie – total	1 191 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	249 109 k€	0 k€	253 666 k€	0 k€	0 k€	0 k€	238 625 k€	238 625 k€
<b>Marge de risque</b>	28 k€	0 k€	0 k€	0 k€	7 580 k€	0 k€	609 k€	8 217 k€	0 k€	0 k€	0 k€	242 k€	242 k€
<b>Provisions techniques – Total</b>	1 809 k€	0 k€	0 k€	0 k€	273 174 k€	0 k€	3 975 k€	278 959 k€	0 k€	0 k€	0 k€	315 526 k€	315 526 k€

**S.17.01.02 : Provisions techniques non-vie**

	Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée											Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie C0180
	Assurance des frais médicaux C0020	Assurance de protection du revenu C0030	Assurance de indemnisation des travailleurs C0040	Assurances de responsabilité civile automobile C0050	Autre assurance des véhicules à moteur C0060	Assurance maritime, aérienne et transport C0070	Assurance incendie et autres dommages aux biens C0080	Assurance de responsabilité civile générale C0090	Assurance de crédit et cautionnement C0100	Assurance de protection juridique C0110	Assistance C0120	Pertes péculaires diverses C0130	Réassurance santé non proportionnelle C0140	Réassurance accidents non proportionnelle C0150	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle C0160	
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout																
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>																
<b>Meilleure estimation</b>																
<b>Provisions pour primes</b>																
Brut	49 k€	49 355 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	0 k€	-6 382 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
<b>Meilleure estimation nette des provisions pour primes</b>																
Brut	49 k€	55 737 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	162 k€	323 937 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
<b>Provisions pour sinistres</b>																
Brut	0 k€	64 766 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	162 k€	259 171 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
<b>Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres</b>																
Total meilleure estimation – brut	211 k€	373 293 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
<b>Marge de risque</b>																
Total meilleure estimation – net	14 k€	38 729 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
<b>Provisions techniques – Total</b>																
Provisions techniques – Total	225 k€	412 012 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Montants recouvrables au titre de la réassurance des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	0 k€	58 384 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance des véhicules de titrisation et de la réassurance finie	225 k€	353 628 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€

## S.19.01.21 : Sinistres en non-vie

### Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription	Z0010	Année d'accident
------------------------------------------	-------	------------------

#### Sinistres payés bruts (non cumulés) (valeur absolue)

Prior	Year	Année de développement										Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)		
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9			10 & +	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100			C0110	
N-9	R0100														
N-9	R0160	25 078 k€	30 840 k€	11 190 k€	3 748 k€	274 k€	82 k€	-8 k€	-7 k€	4 k€	-4 k€		-5 k€		
N-8	R0170	23 994 k€	30 270 k€	11 705 k€	3 073 k€	275 k€	16 k€	19 k€	-5 k€	-6 k€					
N-7	R0180	25 098 k€	35 780 k€	12 770 k€	3 684 k€	158 k€	66 k€	20 k€	-10 k€						
N-6	R0190	29 315 k€	36 251 k€	13 427 k€	4 107 k€	268 k€	0 k€	-14 k€							
N-5	R0200	37 091 k€	41 404 k€	15 848 k€	5 157 k€	31 k€	-19 k€								
N-4	R0210	37 355 k€	43 387 k€	16 920 k€	4 544 k€	165 k€									
N-3	R0220	49 587 k€	45 149 k€	14 569 k€	4 090 k€										
N-2	R0230	54 173 k€	44 505 k€	15 877 k€											
N-1	R0240	66 333 k€	51 625 k€												
N	R0250	54 304 k€													
<b>Total</b>												<b>R0260</b>	<b>126 004 k€</b>	<b>C0180</b>	<b>903 548 k€</b>

#### Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées (valeur absolue)

Prior	Year	Année de développement										Fin d'année (données actualisées)			
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9		10 & +		
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290		C0300		
N-9	R0100														
N-9	R0160	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	1 385 k€	0 k€	12 k€	988 k€	1 348 k€	1 098 k€		4 089 k€		
N-8	R0170	0 k€	0 k€	0 k€	1 627 k€	86 k€	16 k€	1 147 k€	1 554 k€	1 282 k€					
N-7	R0180	247 k€	40 k€	31 950 k€	704 k€	112 k€	1 496 k€	1 829 k€	1 507 k€						
N-6	R0190	158 k€	76 348 k€	45 280 k€	281 k€	1 852 k€	2 134 k€	1 766 k€							
N-5	R0200	107 513 k€	96 205 k€	68 322 k€	2 545 k€	2 482 k€	2 012 k€								
N-4	R0210	115 258 k€	112 350 k€	59 668 k€	2 821 k€	2 273 k€									
N-3	R0220	118 903 k€	104 140 k€	57 025 k€	2 385 k€										
N-2	R0230	114 986 k€	107 812 k€	55 043 k€											
N-1	R0240	141 529 k€	126 421 k€												
N	R0250	163 622 k€													
<b>Total</b>												<b>R0260</b>	<b>324 143 k€</b>	<b>C0360</b>	<b>4 064 k€</b>

**S.23.01.01 : Fonds propres**

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35</b>						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	0 k€	0 k€		0 k€	
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	0 k€	0 k€		0 k€	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	3 000 k€	3 000 k€		0 k€	0 k€
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	0 k€			0 k€	0 k€
Fonds excédentaires	R0070	0 k€	0 k€			
Actions de préférence	R0090	0 k€		0 k€	0 k€	0 k€
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	0 k€		0 k€	0 k€	0 k€
Réserve de réconciliation	R0130	593 656 k€	593 656 k€			
Passifs subordonnés	R0140	0 k€		0 k€	0 k€	0 k€
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	0 k€				0 k€
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
<b>Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II</b>						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
<b>Déductions</b>						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
<b>Total fonds propres de base après déductions</b>	<b>R0290</b>	<b>596 656 k€</b>	<b>596 656 k€</b>	<b>0 k€</b>	<b>0 k€</b>	<b>0 k€</b>
<b>Fonds propres auxiliaires</b>						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300	0 k€			0 k€	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310	0 k€			0 k€	0 k€
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320	0 k€			0 k€	0 k€
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330	0 k€			0 k€	0 k€
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340	0 k€			0 k€	
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350	0 k€			0 k€	0 k€
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360	0 k€			0 k€	
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370	0 k€			0 k€	0 k€
Autres fonds propres auxiliaires	R0390	0 k€			0 k€	0 k€
<b>Total fonds propres auxiliaires</b>	<b>R0400</b>	<b>0 k€</b>			<b>0 k€</b>	<b>0 k€</b>
<b>Fonds propres éligibles et disponibles</b>						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	596 656 k€	596 656 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	596 656 k€	596 656 k€	0 k€	0 k€	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	596 656 k€	596 656 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	596 656 k€	596 656 k€	0 k€	0 k€	
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>R0580</b>	<b>290 749 k€</b>				
<b>Minimum de capital requis</b>	<b>R0600</b>	<b>77 211 k€</b>				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis</b>	<b>R0620</b>	<b>205%</b>				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis</b>	<b>R0640</b>	<b>773%</b>				

		C0060	
<b>Réserve de réconciliation</b>			
Excédent d'actif sur passif	R0700	596 656 k€	
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	0 k€	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	0 k€	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	3 000 k€	
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	0 k€	
<b>Réserve de réconciliation</b>	<b>R0760</b>	<b>593 656 k€</b>	
<b>Bénéfices attendus</b>			
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	24 659 k€	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	1 709 k€	
<b>Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)</b>	<b>R0790</b>	<b>26 368 k€</b>	

**S.25.01.21** : Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	PPE	Simplifications
		C0110	C0090	C0100
Risque de marché	R0010	191 111 k€		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	12 428 k€		
Risque de souscription en vie	R0030	37 581 k€		
Risque de souscription en santé	R0040	146 162 k€		
Risque de souscription en non-vie	R0050	0 k€		
Diversification	R0060	-100 774 k€		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0 k€		
<b>Capital de solvabilité requis de base</b>	<b>R0100</b>	<b>286 508 k€</b>		

Calcul du capital de solvabilité requis		C0100
Risque opérationnel	R0130	13 841 k€
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-9 600 k€
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	0 k€
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0 k€
<b>Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire</b>	<b>R0200</b>	<b>290 749 k€</b>
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0 k€
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>R0220</b>	<b>290 749 k€</b>
<b>Autres informations sur le SCR</b>		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	0 k€
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	0 k€
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	0 k€
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	0 k€
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	0 k€

**S.28.02.01** : Minimum de solvabilité requis – activités d’assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie

	Activités en non-vie		Activités en vie	
	MCR <sub>(NL,NL)</sub>		MCR <sub>(NL,L)</sub>	
	Result		Result	
	C0010	C0020	C0010	C0020
<b>Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie</b>	<b>R0010</b>	56 993 k€		0 k€

		Activités en non-vie		Activités en vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0030	C0040	C0050	C0060
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	211 k€	1 217 k€	0 k€	0 k€
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	314 908 k€	184 392 k€	0 k€	0 k€
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Réassurance santé non proportionnelle	R0140	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€

	Activités en non-vie		Activités en vie	
	MCR <sub>(L,NL)</sub>		MCR <sub>(L,L)</sub>	
	Result		Result	
	C0070	C0080	C0070	C0080
<b>Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie</b>	<b>R0200</b>	0 k€		20 217 k€

		Activités en non-vie		Activités en vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0090	C0100	C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	R0210	0 k€		1 191 k€	
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures	R0220	0 k€		0 k€	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230	0 k€		0 k€	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	0 k€		491 100 k€	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		0 k€		14 086 111 k€

**Calcul du MCR global**

		C0130
MCR linéaire	R0300	77 211 k€
Capital de solvabilité requis	R0310	290 749 k€
Plafond du MCR	R0320	130 837 k€
Plancher du MCR	R0330	72 687 k€
MCR combiné	R0340	77 211 k€
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	6 700 k€
<b>Minimum de capital requis</b>	<b>R0400</b>	<b>77 211 k€</b>

**Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie**

		Activités en non-vie	Activités en vie
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	56 993 k€	20 217 k€
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510	214 617 k€	76 132 k€
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520	96 578 k€	34 259 k€
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	53 654 k€	19 033 k€
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	56 993 k€	20 217 k€
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	2 700 k€	4 000 k€
Montant notionnel du MCR	R0560	56 993 k€	20 217 k€

# QRT IRCEM MUTUELLE

## S.02.01.02 : Bilan prudentiel Actif

Actifs		Valeur
		Solvabilité II C0010
Immobilisations incorporelles	R0030	0 k€
Actifs d'impôts différés	R0040	1 904 k€
Excédent du régime de retraite	R0050	0 k€
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	0 k€
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	48 913 k€
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	0 k€
Détenues dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	434 k€
Actions	R0100	0 k€
Actions – cotées	R0110	0 k€
Actions – non cotées	R0120	0 k€
Obligations	R0130	22 101 k€
Obligations d'État	R0140	9 007 k€
Obligations d'entreprise	R0150	10 193 k€
Titres structurés	R0160	2 901 k€
Titres garantis	R0170	0 k€
Organismes de placement collectif	R0180	21 446 k€
Produits dérivés	R0190	0 k€
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	4 931 k€
Autres investissements	R0210	0 k€
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	0 k€
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	0 k€
Avances sur police	R0240	0 k€
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	0 k€
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	0 k€
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	4 206 k€
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	832 k€
Non-vie hors santé	R0290	0 k€
Santé similaire à la non-vie	R0300	832 k€
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	3 374 k€
Santé similaire à la vie	R0320	0 k€
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	3 374 k€
Vie UC et indexés	R0340	0 k€
Dépôts auprès des cédantes	R0350	0 k€
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	9 k€
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	1 676 k€
Autres créances (hors assurance)	R0380	968 k€
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	0 k€
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	0 k€
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	9 875 k€
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	65 k€
<b>Total de l'actif</b>	<b>R0500</b>	<b>67 616 k€</b>

**S.02.01.02 : Bilan prudentiel Passif**

<b>Passifs</b>		<b>C0010</b>
Provisions techniques non-vie	<b>R0510</b>	2 543 k€
Provisions techniques non-vie (hors santé)	<b>R0520</b>	0 k€
Provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0530</b>	0 k€
Meilleure estimation	<b>R0540</b>	0 k€
Marge de risque	<b>R0550</b>	0 k€
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	<b>R0560</b>	2 543 k€
Provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0570</b>	0 k€
Meilleure estimation	<b>R0580</b>	2 285 k€
Marge de risque	<b>R0590</b>	258 k€
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	<b>R0600</b>	22 761 k€
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	<b>R0610</b>	0 k€
Provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0620</b>	0 k€
Meilleure estimation	<b>R0630</b>	0 k€
Marge de risque	<b>R0640</b>	0 k€
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	<b>R0650</b>	22 761 k€
Provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0660</b>	0 k€
Meilleure estimation	<b>R0670</b>	21 447 k€
Marge de risque	<b>R0680</b>	1 314 k€
Provisions techniques UC et indexés	<b>R0690</b>	0 k€
Provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0700</b>	0 k€
Meilleure estimation	<b>R0710</b>	0 k€
Marge de risque	<b>R0720</b>	0 k€
Passifs éventuels	<b>R0740</b>	0 k€
Provisions autres que les provisions techniques	<b>R0750</b>	55 k€
Provisions pour retraite	<b>R0760</b>	0 k€
Dépôts des réassureurs	<b>R0770</b>	0 k€
Passifs d'impôts différés	<b>R0780</b>	2 502 k€
Produits dérivés	<b>R0790</b>	0 k€
Dettes envers des établissements de crédit	<b>R0800</b>	5 990 k€
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	<b>R0810</b>	3 678 k€
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	<b>R0820</b>	0 k€
Dettes nées d'opérations de réassurance	<b>R0830</b>	1 385 k€
Autres dettes (hors assurance)	<b>R0840</b>	1 941 k€
Passifs subordonnés	<b>R0850</b>	0 k€
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	<b>R0860</b>	0 k€
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	<b>R0870</b>	0 k€
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	<b>R0880</b>	4 k€
<b>Total du passif</b>	<b>R0900</b>	40 858 k€
<b>Excédent d'actif sur passif</b>	<b>R1000</b>	26 757 k€



**S.05.01.02 :** Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité : Vie

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	Total
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
<b>Primes émises</b>	<b>AR1409</b>									
Brut	<b>R1410</b>	0 k€	2 331 k€	0 k€	10 339 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	12 670 k€
Part des réassureurs	<b>R1420</b>	0 k€	941 k€	0 k€	4 173 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	5 114 k€
<b>Net</b>	<b>R1500</b>	<b>0 k€</b>	<b>1 390 k€</b>	<b>0 k€</b>	<b>6 166 k€</b>	<b>0 k€</b>	<b>0 k€</b>	<b>0 k€</b>	<b>0 k€</b>	<b>7 556 k€</b>
<b>Primes acquises</b>	<b>AR1509</b>									
Brut	<b>R1510</b>	0 k€	2 331 k€	0 k€	10 391 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	12 723 k€
Part des réassureurs	<b>R1520</b>	0 k€	941 k€	0 k€	4 194 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	5 135 k€
<b>Net</b>	<b>R1600</b>	<b>0 k€</b>	<b>1 390 k€</b>	<b>0 k€</b>	<b>6 198 k€</b>	<b>0 k€</b>	<b>0 k€</b>	<b>0 k€</b>	<b>0 k€</b>	<b>7 588 k€</b>
<b>Charge des sinistres</b>	<b>AR1609</b>									
Brut	<b>R1610</b>	0 k€	1 697 k€	0 k€	4 452 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	6 150 k€
Part des réassureurs	<b>R1620</b>	0 k€	679 k€	0 k€	1 781 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	2 460 k€
<b>Net</b>	<b>R1700</b>	<b>0 k€</b>	<b>1 018 k€</b>	<b>0 k€</b>	<b>2 672 k€</b>	<b>0 k€</b>	<b>0 k€</b>	<b>0 k€</b>	<b>0 k€</b>	<b>3 690 k€</b>
<b>Dépenses engagées</b>	<b>R1900</b>	<b>0 k€</b>	<b>512 k€</b>	<b>0 k€</b>	<b>348 k€</b>	<b>0 k€</b>	<b>0 k€</b>	<b>0 k€</b>	<b>0 k€</b>	<b>860 k€</b>
<b>Autres dépenses</b>	<b>R2510</b>									<b>0 k€</b>
<b>Total des dépenses</b>	<b>R2600</b>									<b>860 k€</b>
<b>Montant des rachats</b>	<b>R2700</b>	<b>0 k€</b>	<b>443 k€</b>	<b>0 k€</b>	<b>0 k€</b>	<b>0 k€</b>	<b>0 k€</b>	<b>0 k€</b>	<b>0 k€</b>	<b>443 k€</b>

**S.05.02.01** : Primes, sinistres et dépenses par pays

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) – engagements en non-vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
<b>R0010</b>								
		C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140
<b>Primes émises</b>								
Brut – assurance directe	<b>R0110</b>	17 741 k€						17 741 k€
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	<b>R0120</b>	0 k€						0 k€
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	<b>R0130</b>	0 k€						0 k€
Part des réassureurs	<b>R0140</b>	5 839 k€						5 839 k€
Net	<b>R0200</b>	11 902 k€						11 902 k€
<b>Primes acquises</b>								
Brut – assurance directe	<b>R0210</b>	17 738 k€						17 738 k€
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	<b>R0220</b>	0 k€						0 k€
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	<b>R0230</b>	0 k€						0 k€
Part des réassureurs	<b>R0240</b>	5 839 k€						5 839 k€
Net	<b>R0300</b>	11 899 k€						11 899 k€
<b>Charge des sinistres</b>								
Brut – assurance directe	<b>R0310</b>	12 176 k€						12 176 k€
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	<b>R0320</b>	0 k€						0 k€
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	<b>R0330</b>	0 k€						0 k€
Part des réassureurs	<b>R0340</b>	3 276 k€						3 276 k€
Net	<b>R0400</b>	8 900 k€						8 900 k€
<b>Dépenses engagées</b>	<b>R0550</b>	2 406 k€						2 406 k€
<b>Autres dépenses</b>	<b>R1200</b>							0 k€
<b>Total des dépenses</b>	<b>R1300</b>							2 406 k€

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) – engagements en vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine	
		C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
<b>R1400</b>								
		C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280
<b>Primes émises</b>								
Brut	<b>R1410</b>	12 670 k€						12 670 k€
<b>Part des réassureurs</b>	<b>R1420</b>	5 114 k€						5 114 k€
<b>Net</b>	<b>R1500</b>	7 556 k€						7 556 k€
<b>Primes acquises</b>								
Brut	<b>R1510</b>	12 723 k€						12 723 k€
Part des réassureurs	<b>R1520</b>	5 135 k€						5 135 k€
Net	<b>R1600</b>	7 588 k€						7 588 k€
<b>Charge des sinistres</b>								
Brut	<b>R1610</b>	6 150 k€						6 150 k€
<b>Part des réassureurs</b>	<b>R1620</b>	2 460 k€						2 460 k€
<b>Net</b>	<b>R1700</b>	3 690 k€						3 690 k€
<b>Dépenses engagées</b>	<b>R1900</b>	860 k€						860 k€
<b>Autres dépenses</b>	<b>R2500</b>							0 k€
<b>Total des dépenses</b>	<b>R2600</b>							860 k€
<b>Total des rachats</b>	<b>R1900</b>	443 k€						443 k€

**S.12.01.02 : Provisions techniques vie et santé SLT**

	Assurance avec participation aux bénéficiaires	Assurance indexée et en unités de compte		Autres assurances vie		Rentes décaissant des contrats d'assurance		Rassurance acceptée	Total (vie, hors santé, y compris UC)	Assurance santé (assurance directe)			Rentes décaissant des contrats d'assurance	Rassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)	
		Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties			Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties					
	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
<b>R0010</b>	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
<b>R0020</b>	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
<b>R0030</b>	7 973 k€	0 k€	0 k€	0 k€	13 473 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	21 447 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
<b>R0080</b>	3 269 k€	0 k€	0 k€	0 k€	105 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	3 374 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
<b>R0090</b>	4 704 k€	0 k€	0 k€	0 k€	13 368 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	18 072 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
<b>R0100</b>	1 251 k€	0 k€	0 k€	0 k€	64 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	1 314 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
<b>R0200</b>	9 224 k€	0 k€	0 k€	0 k€	13 557 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	22 781 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>																
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout																
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>																
<b>Meilleure estimation</b>																
<b>Meilleure estimation brute</b>																
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie																
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie – total																
<b>Marge de risque</b>																
<b>Provisions techniques – Total</b>																

S.17.01.02 : Provisions techniques non-vie

	Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée										Réassurance non proportionnelle acceptée					Total engagements en non-vie	
	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160		C0170
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>																	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>																	
<b>Meilleure estimation</b>																	
Brut	-629 k€	-2 321 k€															-2 950 k€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	-6 k€	-1 729 k€															-1 735 k€
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	-623 k€	-592 k€															-1 216 k€
<b>Provisions pour sinistres</b>																	
Brut	1 741 k€	3 495 k€															5 236 k€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	162 k€	2 405 k€															2 567 k€
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	1 579 k€	1 090 k€															2 669 k€
<b>Total meilleure estimation – brut</b>	1 112 k€	1 174 k€															2 285 k€
<b>Total meilleure estimation – net</b>	955 k€	498 k€															1 451 k€
<b>Marge de risque</b>	109 k€	149 k€															255 k€
<b>Provisions techniques – Total</b>																	
Provisions techniques – Total	1 220 k€	1 322 k€															2 543 k€
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	156 k€	676 k€															832 k€
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie	1 064 k€	646 k€															1 711 k€

## S.19.01.01 : Sinistres en non-vie

### Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription	<b>Z0010</b>	Année d'accident
------------------------------------------	--------------	------------------

#### Sinistres payés bruts (non cumulés) (valeur absolue)

Year	Année de développement											Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)			
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +					
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110			C0170	C0180	
Prior	<del>R0100</del>	<del></del>	0 k€	R0100	0 k€	0 k€										
N-9	R0160	9 248 k€	1 218 k€	45 k€	23 k€	2 k€	0 k€	R0160	0 k€	10 535 k€						
N-8	R0170	8 989 k€	1 161 k€	127 k€	9 k€	0 k€	45 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	R0170	0 k€	10 330 k€	
N-7	R0180	7 985 k€	1 739 k€	110 k€	78 k€	12 k€	8 k€	2 k€	0 k€				R0180	0 k€	9 934 k€	
N-6	R0190	8 331 k€	1 584 k€	256 k€	26 k€	6 k€	1 k€	0 k€					R0190	0 k€	10 204 k€	
N-5	R0200	8 857 k€	1 732 k€	240 k€	7 k€	16 k€	1 k€						R0200	1 k€	10 853 k€	
N-4	R0210	8 475 k€	2 175 k€	295 k€	18 k€	3 k€							R0210	3 k€	10 966 k€	
N-3	R0220	8 586 k€	2 196 k€	244 k€	174 k€								R0220	174 k€	11 201 k€	
N-2	R0230	9 880 k€	1 808 k€	180 k€									R0230	180 k€	11 867 k€	
N-1	R0240	9 505 k€	1 910 k€										R0240	1 910 k€	11 415 k€	
N	R0250	8 499 k€											R0250	8 499 k€	8 499 k€	
													Total	R0260	10 767 k€	105 805 k€

#### Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées (valeur absolue)

Year	Année de développement											Fin d'année (données actualisées)			
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +				
	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300		C0360		
Prior	<del>R0100</del>	<del></del>	0 k€	R0100	0 k€										
N-9	R0160	0 k€	0 k€	62 k€	523 k€	12 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	R0160	0 k€	
N-8	R0170	0 k€	331 k€	154 k€	24 k€	1 k€	0 k€	R0170	0 k€						
N-7	R0180	3 609 k€	893 k€	44 k€	14 k€	1 k€	0 k€	R0180	0 k€						
N-6	R0190	2 265 k€	116 k€	141 k€	4 k€	51 k€	12 k€	0 k€					R0190	0 k€	
N-5	R0200	4 059 k€	1 594 k€	19 k€	58 k€	13 k€	2 k€						R0200	2 k€	
N-4	R0210	3 226 k€	198 k€	341 k€	13 k€	3 k€							R0210	3 k€	
N-3	R0220	6 779 k€	827 k€	157 k€	4 k€								R0220	4 k€	
N-2	R0230	3 922 k€	540 k€	271 k€									R0230	271 k€	
N-1	R0240	2 783 k€	683 k€										R0240	684 k€	
N	R0250	4 210 k€											R0250	4 271 k€	
													Total	R0260	5 236 k€

**S.23.01.01 : Fonds propres**

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35</b>						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	0 k€	0 k€		0 k€	
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	0 k€	0 k€		0 k€	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	3 000 k€	3 000 k€		0 k€	0 k€
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	0 k€			0 k€	0 k€
Fonds excédentaires	R0070	0 k€	0 k€			
Actions de préférence	R0090	0 k€		0 k€	0 k€	0 k€
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	0 k€		0 k€	0 k€	0 k€
Réserve de réconciliation	R0130	23 757 k€	23 757 k€			
Passifs subordonnés	R0140	0 k€		0 k€	0 k€	0 k€
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	0 k€				0 k€
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
<b>Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II</b>						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
<b>Déductions</b>						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
<b>Total fonds propres de base après déductions</b>	<b>R0290</b>	<b>26 757 k€</b>	<b>26 757 k€</b>	<b>0 k€</b>	<b>0 k€</b>	<b>0 k€</b>
<b>Fonds propres auxiliaires</b>						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300	0 k€			0 k€	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310	0 k€			0 k€	0 k€
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320	0 k€			0 k€	0 k€
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330	0 k€			0 k€	0 k€
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340	0 k€			0 k€	
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350	0 k€			0 k€	0 k€
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360	0 k€			0 k€	
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370	0 k€			0 k€	0 k€
Autres fonds propres auxiliaires	R0390	0 k€			0 k€	0 k€
<b>Total fonds propres auxiliaires</b>	<b>R0400</b>	<b>0 k€</b>			<b>0 k€</b>	<b>0 k€</b>
<b>Fonds propres éligibles et disponibles</b>						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	26 757 k€	26 757 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	26 757 k€	26 757 k€	0 k€	0 k€	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	26 757 k€	26 757 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	26 757 k€	26 757 k€	0 k€	0 k€	
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>R0580</b>	<b>9 271 k€</b>				
<b>Minimum de capital requis</b>	<b>R0600</b>	<b>6 700 k€</b>				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis</b>	<b>R0620</b>	<b>289%</b>				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis</b>	<b>R0640</b>	<b>399%</b>				

		C0060
<b>Réserve de réconciliation</b>		
Excédent d'actif sur passif	R0700	26 757 k€
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	0 k€
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	0 k€
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	3 000 k€
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	0 k€
<b>Réserve de réconciliation</b>	<b>R0760</b>	<b>23 757 k€</b>
<b>Bénéfices attendus</b>		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	4 403 k€
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	2 998 k€
<b>Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)</b>	<b>R0790</b>	<b>7 401 k€</b>

**S.25.01.21** : Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	PPE	Simplifications
		C0110	C0090	C0100
Risque de marché	R0010	5 867 k€		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	705 k€		
Risque de souscription en vie	R0030	3 211 k€		
Risque de souscription en santé	R0040	2 660 k€		
Risque de souscription en non-vie	R0050	0 k€		
Diversification	R0060	-3 615 k€		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0 k€		
<b>Capital de solvabilité requis de base</b>	<b>R0100</b>	<b>8 829 k€</b>		

<b>Calcul du capital de solvabilité requis</b>		C0100
Risque opérationnel	R0130	1 041 k€
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	0 k€
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	-598 k€
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0 k€
<b>Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire</b>	<b>R0200</b>	<b>9 271 k€</b>
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0 k€
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>R0220</b>	<b>9 271 k€</b>
<b>Autres informations sur le SCR</b>		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	0 k€
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	0 k€
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	0 k€
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	0 k€
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	0 k€

**S.28.02.01** : Minimum de solvabilité requis – activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie**Calcul du MCR global**

		<b>C0130</b>
MCR linéaire	<b>R0300</b>	1 259 k€
Capital de solvabilité requis	<b>R0310</b>	9 271 k€
Plafond du MCR	<b>R0320</b>	4 172 k€
Plancher du MCR	<b>R0330</b>	2 318 k€
MCR combiné	<b>R0340</b>	2 318 k€
Seuil plancher absolu du MCR	<b>R0350</b>	6 700 k€
<b>Minimum de capital requis</b>	<b>R0400</b>	6 700 k€

**Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie**

		<b>Activités en non-vie</b>	<b>Activités en vie</b>
		<b>C0140</b>	<b>C0150</b>
Montant notionnel du MCR linéaire	<b>R0500</b>	729 k€	530 k€
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	<b>R0510</b>	5 370 k€	3 901 k€
Plafond du montant notionnel du MCR	<b>R0520</b>	2 417 k€	1 756 k€
Plancher du montant notionnel du MCR	<b>R0530</b>	1 343 k€	975 k€
Montant notionnel du MCR combiné	<b>R0540</b>	1 343 k€	975 k€
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	<b>R0550</b>	2 700 k€	4 000 k€
Montant notionnel du MCR	<b>R0560</b>	2 700 k€	4 000 k€

**SGAPS IRCHEM**

261 avenue des Nations Unies - BP 593  
59 060 Roubaix Cedex 1

La SGAPS IRCHEM est une société de groupe  
assurantiel de protection sociale immatriculée au  
SIRENE sous le n°823 214 200

[www.ircem.com](http://www.ircem.com)  
[www.ircem.eu](http://www.ircem.eu)

